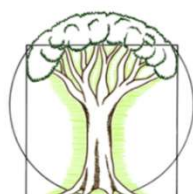


RÉVISION ALLÉGÉE N°2

DOSSIER ARRÊT - JANVIER 2026

1.2 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Benjamin VIVET

Conseil en environnement et foresterie
Entreprise individuelle

PLUi APPROUVÉ par délibération du 08/07/2024

PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2

PRESCRIPTION : Délibération n°2025-020 du 24/03/2025

ARRÊT : Délibération n°2026-014 du 26/01/2026

APPROBATION :

Sommaire

Table des figures.....	4
Liste des sigles utilisés	5
1. Objet de l'étude	6
2. Rappel de la méthodologie de définition des réservoirs de biodiversité du PLUi de Saint Flour Communauté	7
2.1. Selon les zonages environnementaux existants	7
2.2. Selon les réservoirs de biodiversité du SCoT Est-Cantal	7
2.3. Prise en compte de la trame bleue : zones humides et cours d'eau.....	8
3. Principaux enjeux environnementaux du plan de secteur Sud.....	9
4. Méthodologie proposée pour l'adaptation des réservoirs de biodiversité.....	10
5. Analyse environnementale des sites à enjeu agricole	12
5.1. Espinasse – <i>Le Soul</i>	12
5.1.1. Situation du secteur	12
5.1.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné	13
5.1.3. Analyse du secteur	15
5.1.4. Proposition d'ajustement du réservoir.....	17
5.2. Espinasse – <i>Mournac</i>	20
5.2.1. Situation du secteur	20
5.2.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné	20
5.2.3. Analyse du secteur	22
5.2.4. Proposition d'ajustement du réservoir.....	25
5.3. Jabrun – Les Angles.....	27
5.3.1. Situation du secteur	27
5.3.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné	27
5.3.3. Analyse du secteur	30
5.3.4. Proposition d'ajustement du réservoir.....	33
5.4. La Trinitat – <i>Montfol</i>	36
5.4.1. Situation du secteur	36
5.4.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné	36
5.4.3. Analyse du secteur	38
5.4.4. Proposition d'ajustement du réservoir.....	41
5.5. Saint-Martial – Chapuyèze.....	44
5.5.1. Situation du secteur	44
5.5.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné	44
5.5.3. Analyse du secteur	46
5.5.4. Proposition d'ajustement du réservoir.....	49
5.6. Saint-Martial – <i>Longchamp</i>	52
5.6.1. Situation du secteur	52
5.6.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné	52
5.6.3. Analyse du secteur	54
5.6.4. Proposition d'ajustement du réservoir.....	56
5.7. Saint-Urcize – <i>Le Berthot</i>	59

5.7.1. Situation du secteur	59
5.7.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné	59
5.7.3. Analyse du secteur	62
5.7.4. Proposition d'ajustement du réservoir.....	66
6. Analyse environnementale en lien avec le classement UNESCO Chemin de St Jacques de Compostelle.....	69
6.1. Saint-Urcize – <i>Puy de Gudette</i>	69
6.1.1. Situation du secteur	69
6.1.2. Analyse du réservoir de biodiversité à proximité	69
6.1.1. Analyse du secteur	71
6.1.2. Proposition d'ajustement du réservoir.....	73
7. Synthèse	75
7.1. Synthèse chiffrée de la révision allégée n°2	75
7.2. Synthèse comparative de la révision allégée n°2.....	76
7.3. Synthèse qualitative de la révision allégée n° 2	77
8. Evaluation des incidences de la révision allégée n° 2 sur les sites Natura 2000.....	78
8.1. Localisation des sites Natura 2000.....	78
8.2. Nature des évolutions et absence d'incidence directe	79
8.3. Effets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	80
8.3.1. Zones spéciales de conservation.....	80
8.3.2. Zones de protection spéciales	80
8.3.3. Synthèse des effets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	81
8.4. Appréciation globale des incidences Natura 2000.....	81

Table des figures

Figure 1 : Extrait de la pièce 5.2.5 du PLUi (OAP thématique TVB Secteur Sud)	8
Figure 2 : Carte des zonages environnementaux du plan de secteur Sud (hors ENS)	9
Figure 3 : Schéma synthétique de la méthode d'analyse	11
Figure 4 : Situation du secteur d'Espinasse – Le Soul sur fond d'orthophoto, puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi	12
Figure 5 : Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur d'Espinasse – Le Soul	16
Figure 6 : Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse – Le Soul	18
Figure 7 : Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse – Le Soul	18
Figure 8 : Situation du secteur d'Espinasse – Mournac sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi	20
Figure 9: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur d'Espinasse – Mournac	24
Figure 10: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse – Mournac	25
Figure 11: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse - Mournac	26
Figure 12 : Situation du secteur de Jabrun – Les Angles sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi	27
Figure 13: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Jabrun – Les Angles.....	33
Figure 14: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Jabrun – Les Angles	34
Figure 15: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Jabrun – Les Angles	34
Figure 16 : Situation du secteur de La Trinitat – Montfol sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi	36
Figure 17: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de La Trinitat - Montfol.....	41
Figure 18: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de La Trinitat – Montfol	42
Figure 19: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour La Trinitat – Montfol	43
Figure 20 : Situation du secteur de Saint-Martial – Chapuyège sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi.....	44
Figure 21: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Martial – Chapuyège.....	48
Figure 22: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Chapuyège	50
Figure 23: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Chapuyège	50
Figure 24 : Situation du secteur de Saint-Martial – Longchamp sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi.....	52
Figure 25 : : Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Martial – Longchamp.....	55
Figure 26: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Longchamp	57
Figure 27: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Longchamp	58

Figure 28 : Situation du secteur de Saint-Urcize – Le Berthot sur fond d’orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi.....	59
Figure 29: Niveaux d’enjeux environnementaux du secteur de Saint-Urcize – Le Berthot	64
Figure 30: Possibilités d’évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – Le Berthot	67
Figure 31 : Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – Le Berthot	68
Figure 32 : Situation du secteur de Saint-Urcize – Puy de Gudette sur fond d’orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi	69
Figure 33 : Niveaux d’enjeux environnementaux du secteur de Saint-Urcize – Puy de Gudette.....	72
Figure 34: Possibilités d’évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – Puy de Gudette	73
Figure 35: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – Puy de Gudette	74
Figure 36 : Carte de localisation des sites Natura 2000 et des 8 secteurs concernés par la révision allégée n° 2	78

Liste des sigles utilisés

CU	Code de l’urbanisme
ENS	Espace naturel sensible
FSD	Formulaire standard de données
IGN	Institut géographique national
PADD	Projet d’aménagement et de développement durables
PC	Permis de construire
PLUi	Plan local d’urbanisme intercommunal
PNR	Parc naturel régional
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
TVB	Trame verte et bleue
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture
ZICO	Zone intéressante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d’intérêt écologique faunistique et floristique

1. Objet de l'étude

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Flour Communauté, approuvé par délibération n°2024-180 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2024, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Les premiers mois d'application du PLUi ont mis en évidence certaines situations de blocage pour des projets agricoles, localisés dans réservoirs de biodiversité identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme, notamment dans le plan de secteur Sud du PLUi.

Ces réservoirs, traduits dans le règlement graphique sous forme de prescriptions surfaciques, visent à préserver les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue (TVB). Cependant, leur délimitation initiale, issue d'un traitement cartographique à grande échelle, ne reflète pas toujours avec précision la réalité du terrain, notamment dans les secteurs d'activité agricole.

L'objet de ce rapport est l'évaluation environnementale du projet de révision allégée n°2 du PLUi de Saint Flour Communauté, qui a pour objectif d'adapter ponctuellement la délimitation graphique de la trame d'identification des réservoirs de biodiversité et les dispositions réglementaires qui s'y appliquent, au regard des besoins de l'activité agricole autour des sites d'exploitations, en tenant compte des enjeux environnementaux et de l'occupation actuelle des sites, notamment au sein des zones agricoles du plan de secteur Sud du PLUi.

Les 12 communes du plan de secteur Sud font partie du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et correspondent à la partie du territoire de Saint Flour Communauté, située au sud de la Truyère.

L'évaluation environnementale a donc pour objet d'évaluer la compatibilité de la réduction de certains réservoirs de biodiversité avec les objectifs de préservation de l'environnement, fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, et notamment son **AXE 5 : Un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire** et son **Objectif 5.1 : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire :**

- *Préserver et valoriser le patrimoine naturel, support de l'attractivité du territoire ;*
- *Intégrer les inventaires et assurer la valorisation du patrimoine naturel ;*
- *Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité (narses...) et des corridors écologiques, prendre en compte les zones de transition (écotones) entre les espaces urbanisés et naturels ou agricoles ;*
- *Maintenir l'artificialisation à l'écart des zones d'intérêt écologique (narses, cours d'eau...).*

2. Rappel de la méthodologie de définition des réservoirs de biodiversité du PLUi de Saint Flour Communauté

Les réservoirs de biodiversité de la trame verte du PLUi de Saint Flour Communauté ont été définis sur la base d'une analyse croisée des divers zonages environnementaux parcourant le territoire intercommunautaire, des réservoirs de biodiversité du SCoT Est Cantal et des zones humides inventoriées sur son territoire.

2.1. Selon les zonages environnementaux existants

L'essentiel des réservoirs de biodiversité repose sur des zonages environnementaux existants :

- Le zonage dominant est celui des ZNIEFF de type I qui définissent l'essentiel des réservoirs de biodiversité du PLUi.
- Ces ZNIEFF de type I englobent la totalité du site Natura 2000 Aubrac (site Habitats).
- Une part de l'ENS du Puy de la Tuile, hors ZNIEFF de type I, vient compléter la délimitation des réservoirs de biodiversité à partir des zonages existants (cet ENS englobe aussi 2 réserves biologiques, intégrées au réservoir).

Sur cette base, les réservoirs de biodiversité du PLUi de Saint Flour Communauté reprennent (hormis les 2 exceptions de Chaudes-Aigues et du Puy de la Tuile) les réservoirs de biodiversité du SRCE Auvergne.

Toutefois, lors de l'élaboration du PLUi, un travail d'approfondissement des contours des réservoirs de biodiversité avait été entrepris dans les secteurs où des constructions sont incluses dans des ZNIEFF de type I. L'analyse fine de ces secteurs avait alors abouti au détournement (extraction du réservoir) de certains hameaux ou certaines exploitations agricoles, par exemple, dans le secteur de Chaudes-Aigues où la ville a été détournée ou encore au niveau du Puy de la Tuile, où une petite portion détournait une exploitation agricole.

Par ailleurs, les sites Natura 2000 Oiseaux, les ZICO ou encore les ZNIEFF de type II n'ont pas été retenus pour délimiter les réservoirs de biodiversité du PLUi de Saint Flour Communauté.

2.2. Selon les réservoirs de biodiversité du SCoT Est-Cantal

Au-delà des zonages préexistants, plusieurs réservoirs en îlots viennent compléter les réservoirs de biodiversité du PLUi. Ces îlots, tels des corridors écologiques en pas japonais, sont basés sur les données de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale conduit par le SYTEC au cours de l'élaboration du SCoT Est-Cantal. Ils viennent compléter les zonages existants ou les réservoirs/cœurs de biodiversité de la TVB du PNR de l'Aubrac.

Ainsi, les réservoirs de biodiversité du PLUi reprennent majoritairement les réservoirs de biodiversité du SCoT Est-Cantal, en y apportant quelques ajustements, notamment à Chaudes-Aigues et Puy de la Tuile/Deux-Verges.

2.3. Prise en compte de la trame bleue : zones humides et cours d'eau

En complément des réservoirs de biodiversité de la trame verte, le PLUi a cartographié, dans le règlement graphique, les éléments de la trame bleue à préserver, notamment zones humides inventoriées et cours d'eau, et défini, dans le règlement écrit, leurs mesures de préservation.

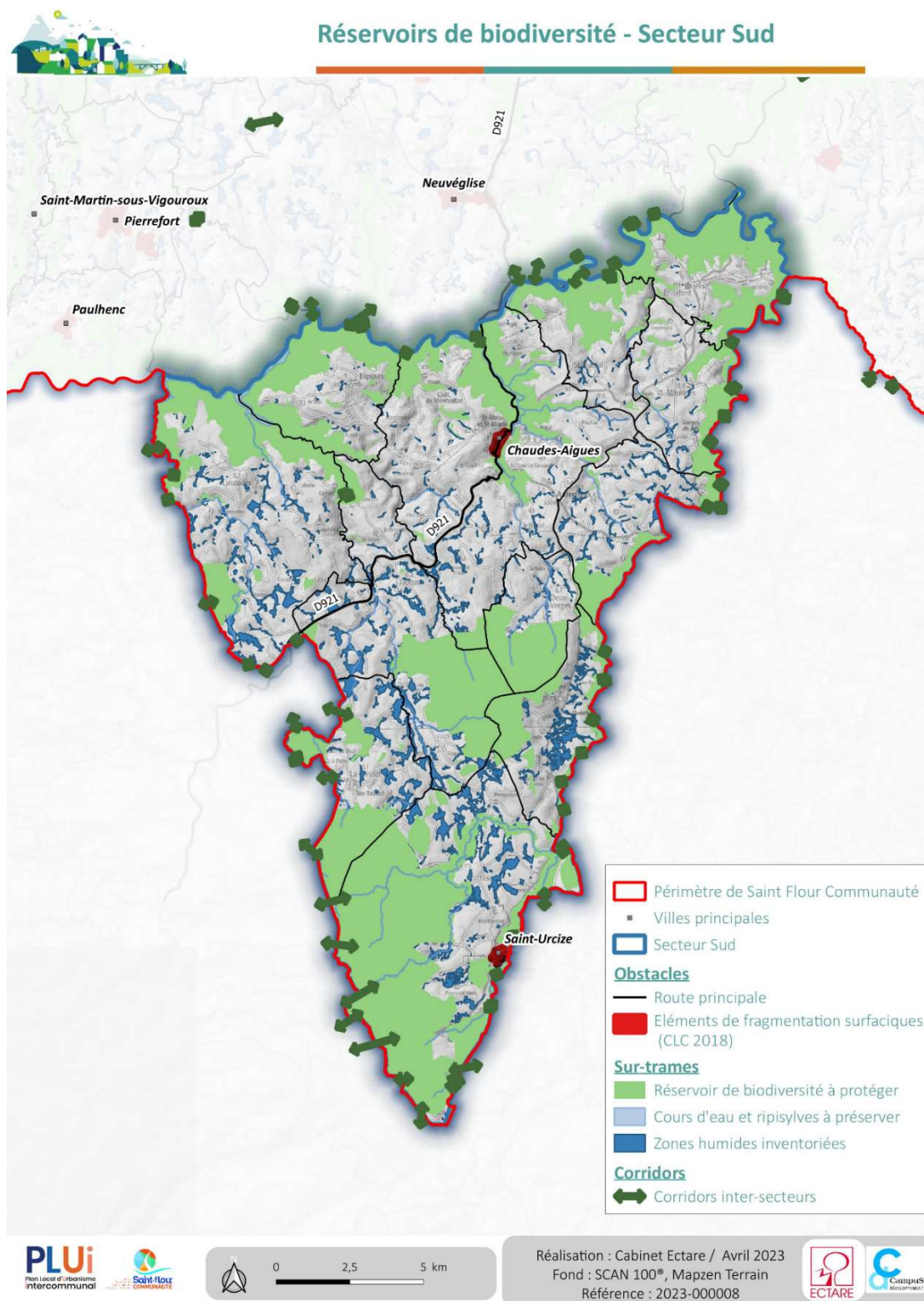


Figure 1 : Extrait de la pièce 5.2.5 du PLUi (OAP thématique TVB Secteur Sud)

3. Principaux enjeux environnementaux du plan de secteur Sud

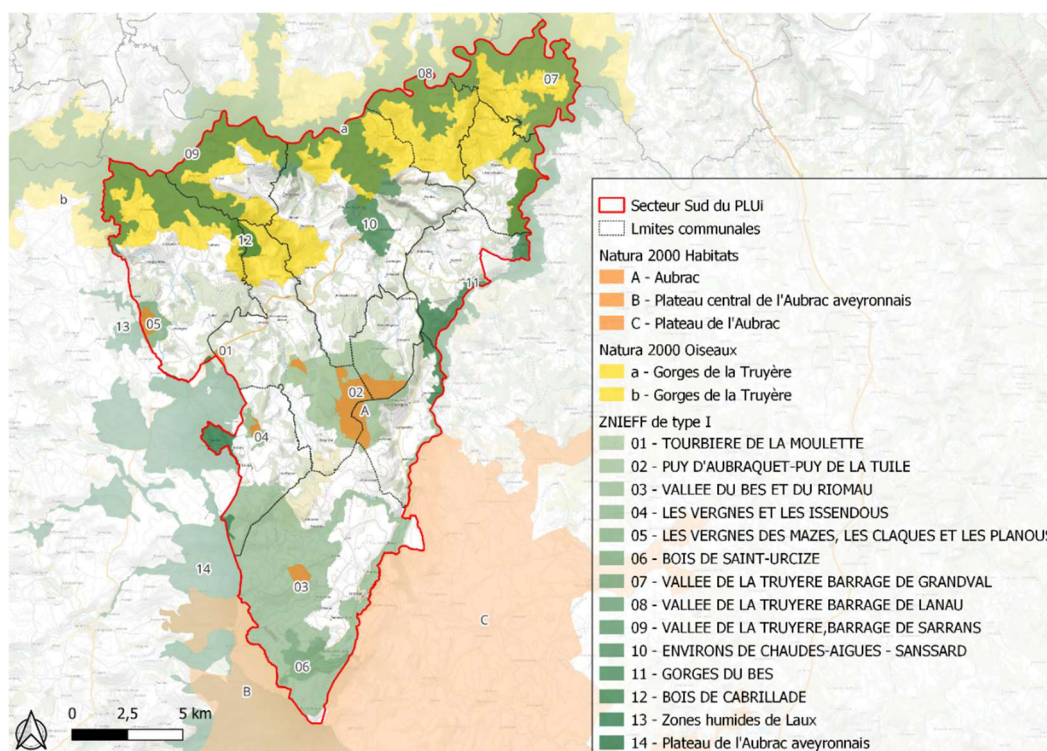


Figure 2 : Carte des zonages environnementaux du plan de secteur Sud (hors ENS)

La carte ci-dessus montre que le secteur Sud est bien couvert par des zonages environnementaux de type Natura 2000 ou ZNIEFF de type I, révélant la qualité environnementale du secteur.

Les enjeux environnementaux du plan de secteur Sud sont de 2 types :

- Au nord, les vallées de la Truyère et du Bès (et leurs affluents directs) forment des gorges plus ou moins encaissées, dominées par la forêt et les rivières qui y coulent. Outre certains types forestiers ou de landes ainsi que les affleurements rocheux qui constituent intrinsèquement des habitats à enjeux environnementaux, c'est la mosaïque de milieux aquatiques, rocheux, ouverts et fermés qui concourt principalement à l'incroyable diversité de l'avifaune locale. L'accessibilité limitée à ces versants et l'étendue des gorges (qui se prolongent en dehors du plan de secteur Sud tant à l'ouest qu'au nord-ouest) en font un havre de paix pour une grande diversité d'oiseaux sédentaires et un point de passage privilégié lors des migrations pour une multitude d'oiseaux migrateurs. Ainsi, s'y côtoient des rapaces forestiers, rupestres mais aussi pêcheurs, tout comme des oiseaux aquatiques ou encore une grande diversité de picidés...
- Au sud dominant les grands espaces ouverts, domaine privilégié de l'élevage extensif bovin de race Aubrac. Les pratiques ancestrales de pâturage extensif par transhumance ont conduit à la préservation d'une grande diversité floristique et d'habitats prairiaux de qualité telles les prairies naturelles de fauche d'altitude ou les prairies à Nard raide. À ces habitats prairiaux se rajoute une multitude de zones humides aux faciès très variés allant des prairies humides aux tourbières hautes actives ou de pente où l'on peut observer la Droséra à feuilles rondes ou encore la Grassette commune. Enfin, des habitats « de transition », tels que des landes à Genêt purgatif ou des zones de dépôt de blocs erratiques, viennent compléter l'intérêt environnemental du plateau.

4. Méthodologie proposée pour l'adaptation des réservoirs de biodiversité

La révision allégée n° 2 a été entreprise pour analyser l'impact des réservoirs de biodiversité sur l'activité agricole.

Cette analyse s'est déroulée en 3 temps :

1. **Analyse cartographique préalable**, réalisée sur l'ensemble du Plan de secteur Sud afin de croiser la trame des Réservoirs de Biodiversité du PLUi avec les villages, hameaux et bâtiments existants de la zone Agricole.

2. **Analyse globale et ajustement au cas par cas**

Suite à cette préanalyse cartographique, 2 axes de réflexion ont été traités :

- a. L'ajustement des réservoirs de biodiversité dans leur globalité car couvrant de grandes superficies de zones A (agricoles) :
 - L'analyse globale a montré la réalité des enjeux environnementaux et confirmé la pertinence de la délimitation des réservoirs de biodiversité du PLUi. Par ailleurs, l'existence de cette trame « réservoirs de biodiversité » ne constitue pas un obstacle à la pratique de l'activité agricole. Ainsi, il a été décidé de ne pas réduire de façon globale les réservoirs de biodiversité sur l'ensemble du plan de secteur Sud, mais de proposer une adaptation au cas par cas, dans les hameaux et sites d'exploitation agricoles qui étaient couverts par les réservoirs.
 - b. L'ajustement au cas par cas, en fonction des projets connus de développement agricoles ou des bâtiments ou exploitations agricoles existantes implantées sur des parcelles concernées par la trame « réservoirs de biodiversité » :
 - En relation avec les services de la Chambre d'agriculture, un contact a été pris avec tous les exploitants et/ou propriétaires de bâtis agricoles concernés, afin de vérifier leur destination agricole et les besoins de développement futur. Ces échanges ont permis d'identifier 8 secteurs répartis sur les 5 communes de ESPINASSE, JABRUN, LA TRINITAT, SAINT-MARTIAL et SAINT-URCIZE.
3. **Expertise environnementale et paysagère des sites identifiés** avec enjeu de développement agricole et/ou présence de constructions existantes, avec les services de la Chambre d'agriculture et les représentants des communes :
 - a. Analyse des enjeux intrinsèques au réservoir de biodiversité concerné,
 - b. Contact individuel des exploitants agricoles,
 - c. Visites sur site et évaluation des enjeux environnementaux réels (habitats naturels et flore présents notamment).
 - d. Propositions d'ajustement du réservoir eu égard à la réalité de terrain.

Le schéma suivant récapitule la méthodologie d'analyse.

Méthode d'analyse

- Remontées de terrain (projets de constructions agricoles en zone A)
- Analyse de tous les bâtiments, hameaux et exploitations situés en zone A et couverts par un réservoir de biodiversité.
- Analyse croisée avec la Chambre d'agriculture afin de déterminer s'il existe un enjeu agricole
- Investigations environnementales :

Analyse des enjeux environnementaux du réservoir de biodiversité

- Habitats naturels déterminants
- Espèces déterminantes

Analyse sur le terrain du secteur à étudier

- Identification des habitats naturels
- Recherche des habitats d'espèces

Détermination du niveau d'enjeu environnemental des habitats cartographiés

- Rareté et sensibilité de l'habitat naturel et intérêt pour le réservoir
- Autres enjeux : paysage, charte PNR Aubrac, haies et végétation...

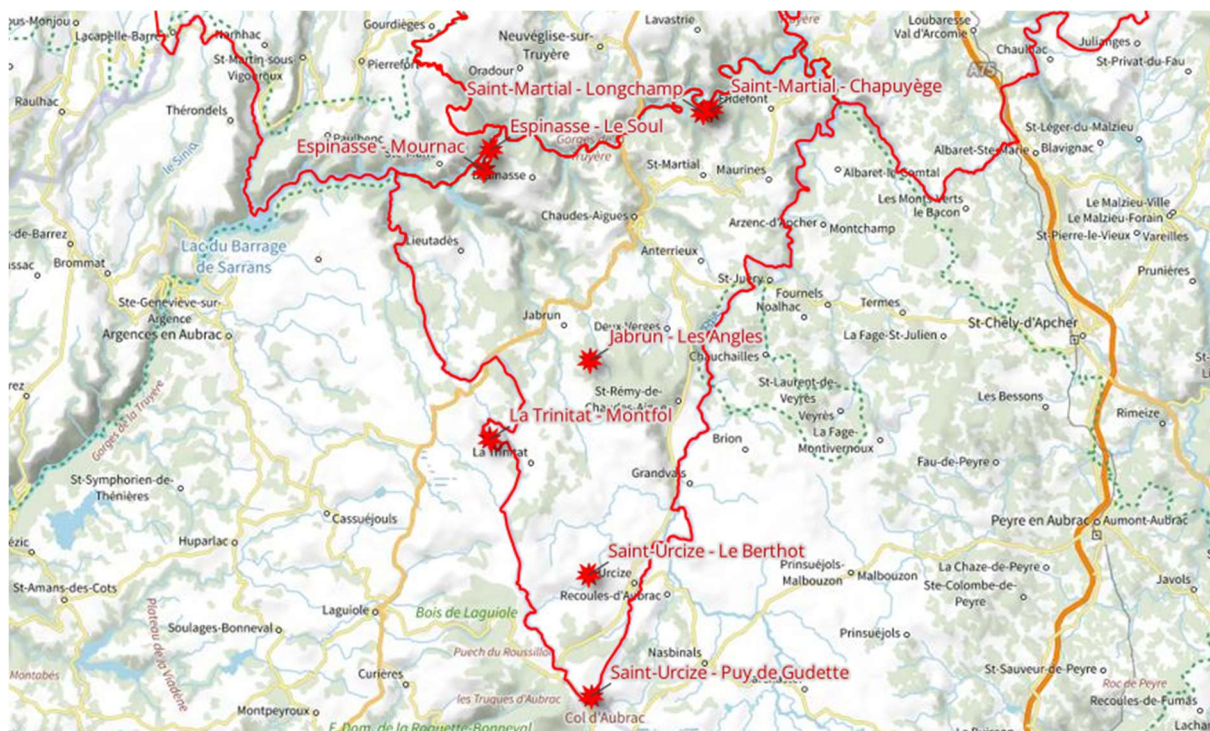
Proposition d'évolution (ou pas) du réservoir de biodiversité

10

Figure 3 : Schéma synthétique de la méthode d'analyse

5. Analyse environnementale des sites à enjeu agricole

Après analyses et échanges avec les communes concernées, il est ressorti un besoin d'analyse approfondie de 8 secteurs répartis sur les 5 communes de ESPINASSE, JABRUN, LA TRINITAT, SAINT-MARTIAL et SAINT-URCIZE.



5.1. Espinasse – Le Soul

5.1.1. Situation du secteur

Le secteur d'Espinasse – Le Soul est situé à environ 800 m d'altitude, au nord-ouest du secteur Sud du PLUi de Saint Flour Communauté. Il est positionné sur un éperon rocheux dominant la vallée de la Truyère, en sa rive gauche.

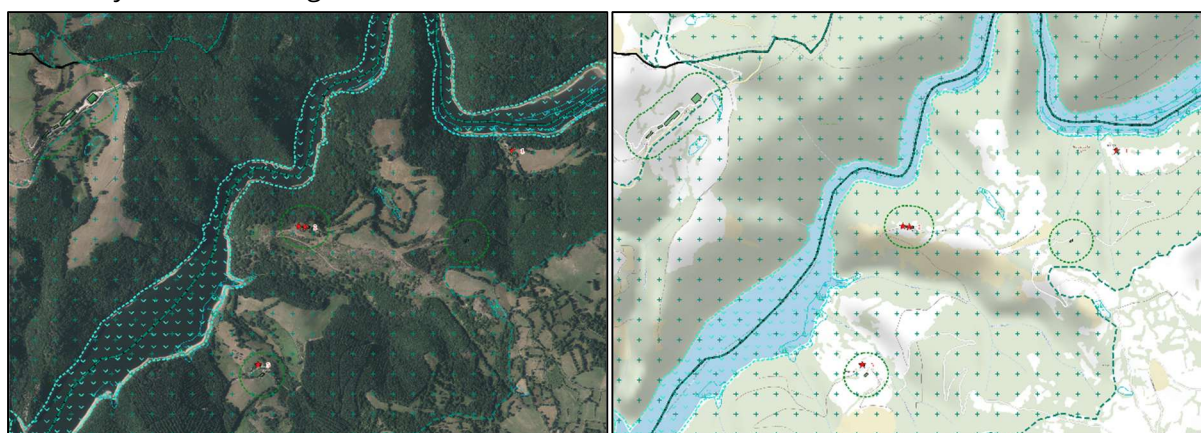


Figure 4: Situation du secteur d'Espinasse – Le Soul sur fond d'orthophoto, puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

5.1.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné

5.1.2.1. Origine du réservoir

Le secteur d'Espinasse – *Le Soul* est entièrement intégré à un vaste réservoir avant tout basé sur la ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Sarrans » (830005492). Le site Natura 2000 Oiseaux « Gorges de la Truyère » (FR8312010) ainsi que la ZICO éponyme (00173) se superposent également à cette ZNIEFF mais couvrent un territoire encore plus vaste, dont l'extension n'a pas été retenue pour délimiter le réservoir.

5.1.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

Les enjeux environnementaux relatifs au réservoir sont les suivants :

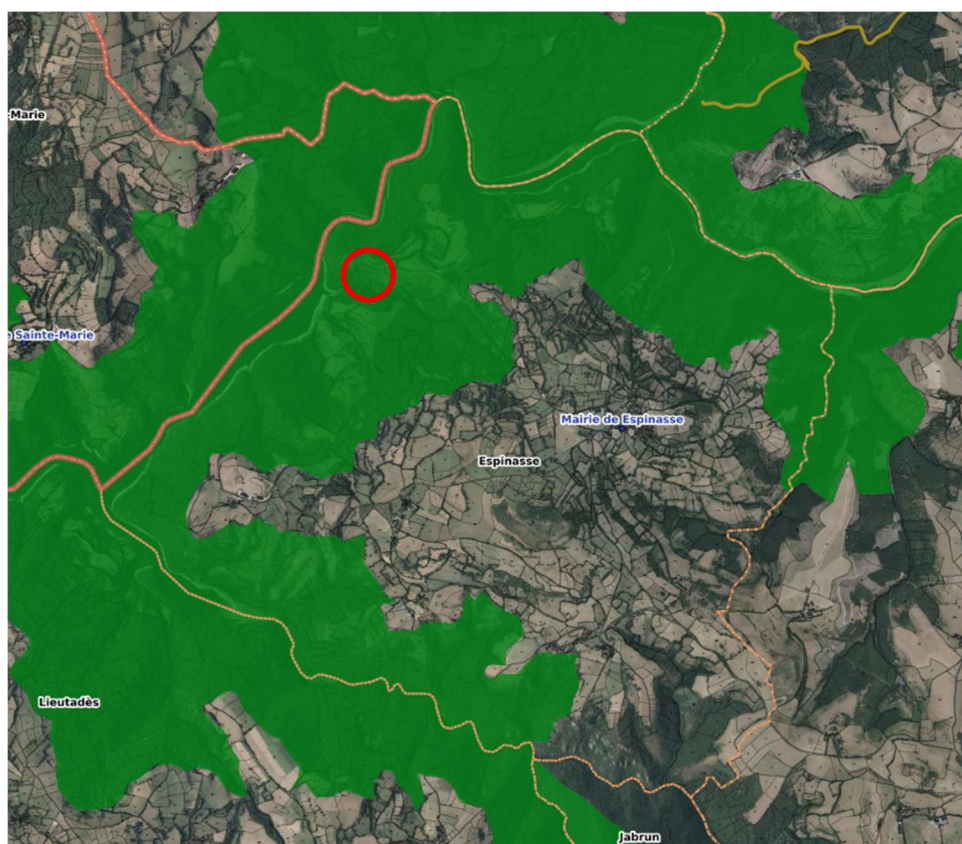
- ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Sarrans » (830005492) :
 - Il s'agit d'une vaste ZNIEFF de plus de 7 150 ha s'élevant de 640 à 990 m d'altitude, englobant la Truyère, ses affluents et leurs versants. Elle est avant tout connue pour son avifaune. Les milieux déterminants qui ont conduit à son inventaire sont des *Forêts de ravins et des pentes*, des *Forêts riveraines à Aulnes et Frênes (inondées par les crues mais drainées à basses eaux)* ainsi que des *Eaux eutrophes* et des *Zones à Truite*.
 - Parmi les espèces déterminantes inventoriées, on retrouve :
 - Le Crapaud calamite pour les Amphibiens.
 - L'Écrevisse à pattes blanche pour les Crustacés.
 - 3 Papillons (Morio, Apollon, Petite Coronide).
 - 3 Odonates (Caloptérix méridional, Agrion fer de lance, Cordulégastre bidenté).
 - 10 Mammifères parmi lesquels de nombreux Chiroptères, la Loutre ou la Genette.
 - 37 Oiseaux répartis principalement en 3 groupes : des Oiseaux « aquatiques », des Oiseaux forestiers et des Rapaces.
 - 5 Phanérogames (plantes à fleurs) principalement des milieux humides ou frais.
 - Et 2 Ptéridophytes (Fougères) des falaises ou milieux rocheux
- Site Natura 2000 Oiseaux « Gorges de la Truyère » (FR8312010) et ZICO éponyme (00173) :
 - Il s'agit d'un très grand site Natura 2000 (de la Directive Oiseaux) de plus de 21 500 ha couvrant les Gorges de la Truyère (partie cantalienne) et les milieux avoisinants. Il cible exclusivement des Oiseaux et n'apporte aucune indication sur les éventuels milieux à enjeux.
 - Il indique la présence de 40 espèces d'Oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux encore une fois réparties principalement parmi 3 groupes dominants :
 - Des Rapaces (rupestres, pêcheurs, forestiers),
 - Des Oiseaux aquatiques et assimilés,
 - Des Oiseaux forestiers ou des haies.

5.1.2.3. Synthèse sur le réservoir

Il s'agit avant tout d'un réservoir centré sur les Gorges de la Truyère : la rivière, ses lacs de barrages, ses versants boisés et ses falaises.

Les espèces et habitats identifiés au travers des formulaires standards de données (FSD) mettent l'accent sur les milieux aquatiques, les milieux forestiers (plus particulièrement présentant des vieux arbres de gros diamètre, susceptibles d'abriter des microdendrohabitats favorables à la faune ou de servir de supports de nidification) et les milieux rupestres.

Les principales menaces identifiées sur ce réservoir de biodiversité concernent les évolutions des pratiques culturelles, et principalement la déprise agricole dans les zones pentues des gorges qui conduit à la fermeture du milieu et la diminution des zones de chasse pour de nombreux animaux, principalement les Rapaces. Le maintien d'une activité agricole est donc primordial pour garantir la fonctionnalité environnementale de ce réservoir de biodiversité.



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



ZNIEFF type I « VALLEE DE LA TRUYERE, BARRAGE DE SARRANS » - Identifiant national : 830005492

5.1.3. Analyse du secteur

Le secteur d'Espinasse – *Le Soul* est implanté sur un « éperon rocheux » dominant la vallée de la Truyère.

La partie sommitale de l'éperon, peu large, est occupée par les activités humaines : une maison de maître, une ferme et des bâtiments agricoles traditionnels de type grange-étable. Des milieux ouverts de type terrains d'agrément ou espaces nécessaires au métier d'agriculteur complètent cette partie sommitale.



Le site s'ouvre au sud sur un vaste flanc de versant anciennement pâturé et aujourd'hui en cours de fermeture. Une lande à Fougère aigle ou à Genêt à balais colonise progressivement ce versant.



Au nord, le versant, plus abrupte et moins ensoleillé, n'a pas été travaillé pour l'agriculture. La forêt feuillue y domine encore (Chênes majoritaires).



Enfin, à l'est, en direction du plateau et des espaces les moins pentus, l'agriculture est encore bien présente. Elle permet le maintien d'un système d'élevage extensif implanté dans un paysage bocager composé de prairies mésophiles, plus ou moins eutrophisées selon la distance aux bâtiments agricoles, entrecoupées de haies bocagères délimitant le parcellaire.



L'analyse de terrain, au regard des habitats naturels présents confrontés aux enjeux identifiés pour le réservoir, fait ressortir les niveaux d'enjeux suivants :

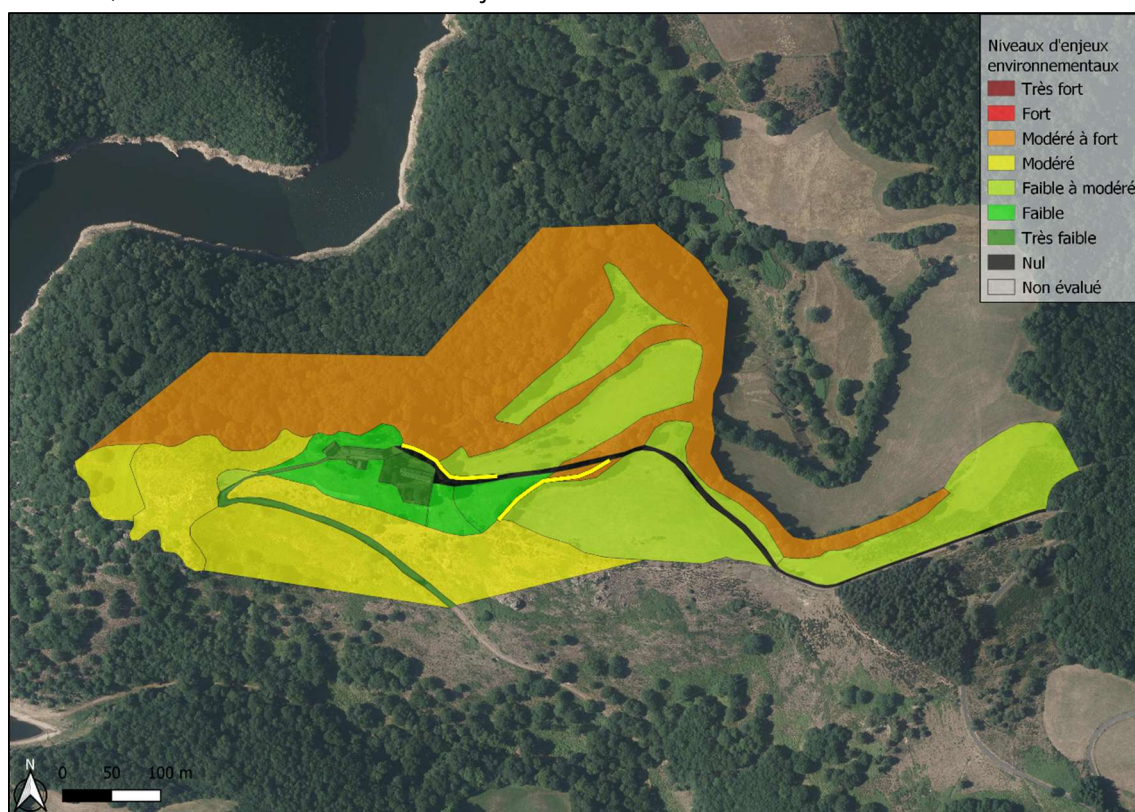


Figure 5 : Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur d'Espinasse – Le Soul

Les principaux enjeux environnementaux se concentrent au nord du secteur, dans les espaces boisés présentant un faciès très naturel.

Au sud, les landes à Genêt à balais et Fougère aigle, encore relativement ouvertes et laissant affleurer régulièrement de petits escarpements rocheux, apparaissent quant à elles à enjeu *modéré*.

Enfin, on note, au niveau des prairies, un gradient de niveau d'enjeu allant de *très faible* jusqu'à *faible à modéré* à mesure que l'on s'éloigne des bâtiments d'exploitation et que l'on entre dans les terres agricoles. Ce gradient s'explique d'abord par l'activité humaine (autour des bâtiments : espace pouvant être qualifié d'agrément) puis par l'activité agricole, qui concentre plus régulièrement les bêtes à proximité des bâtiments, induisant une eutrophisation plus marquée des pâtures (présence de nombreuses espèces nitrophiles).

5.1.4. Proposition d'ajustement du réservoir

L'ajustement du réservoir de biodiversité doit être réfléchi dans l'objectif de permettre le développement de l'activité agricole autour de l'exploitation actuelle, dont l'implantation de nouveaux bâtiments. Dans ces circonstances, plusieurs facteurs sont donc à prendre en compte :

- Les aspects environnementaux :
 - Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des espaces à enjeu environnemental supérieur ou égal à *modéré*.
- Les aspects techniques :
 - Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des secteurs trop pentus, ne permettant pas l'implantation de bâtiments agricoles.
- Les aspects paysagers / de voisinage :
 - Dans la mesure du possible, les propositions d'ajustement du réservoir de biodiversité prendront en compte les aspects paysagers et de voisinage pour éviter par anticipation d'éventuels conflits de voisinage ou d'usage...

L'application de ces 3 principes permet d'établir un classement des espaces avoisinant le secteur d'Espinasse – *Le Soul* en 3 catégories (Cf. carte suivante) :

- Un avis défavorable quant à la réduction du réservoir, qui reprend ici tous les milieux à enjeu environnemental supérieur ou égal à *modéré*, soit tous les versants boisés et couverts de landes.
- Un avis favorable pour la sortie du réservoir, ciblant les milieux à faibles enjeux environnementaux localisés directement à proximité des bâtiments.
- Une possibilité de sortie du réservoir pour des milieux à faibles enjeux environnementaux mais présentant des contraintes paysagères, de voisinage ou d'éloignement. Ici, ces espaces sont situés au sud des bâtiments actuels, du côté de la vue, à l'entrée du hameau et à l'orée du bois.

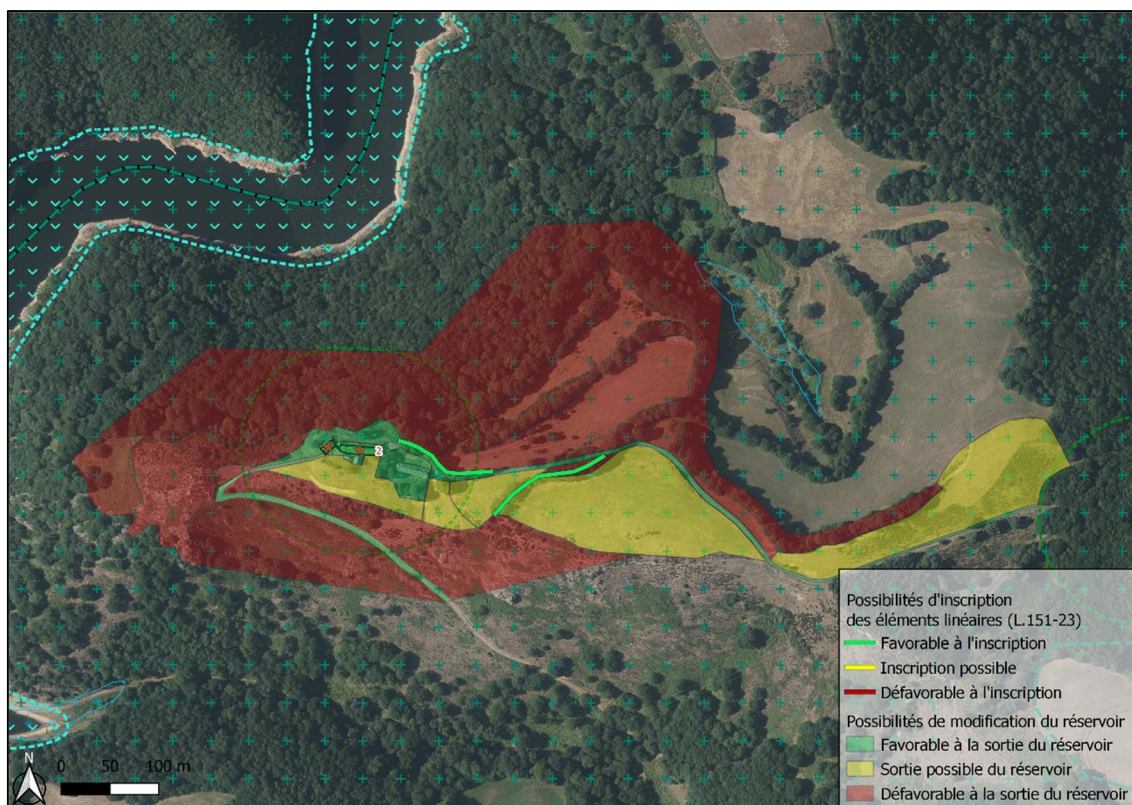


Figure 6 : Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse – Le Soul

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral. La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur d'Espinasse – Le Soul :

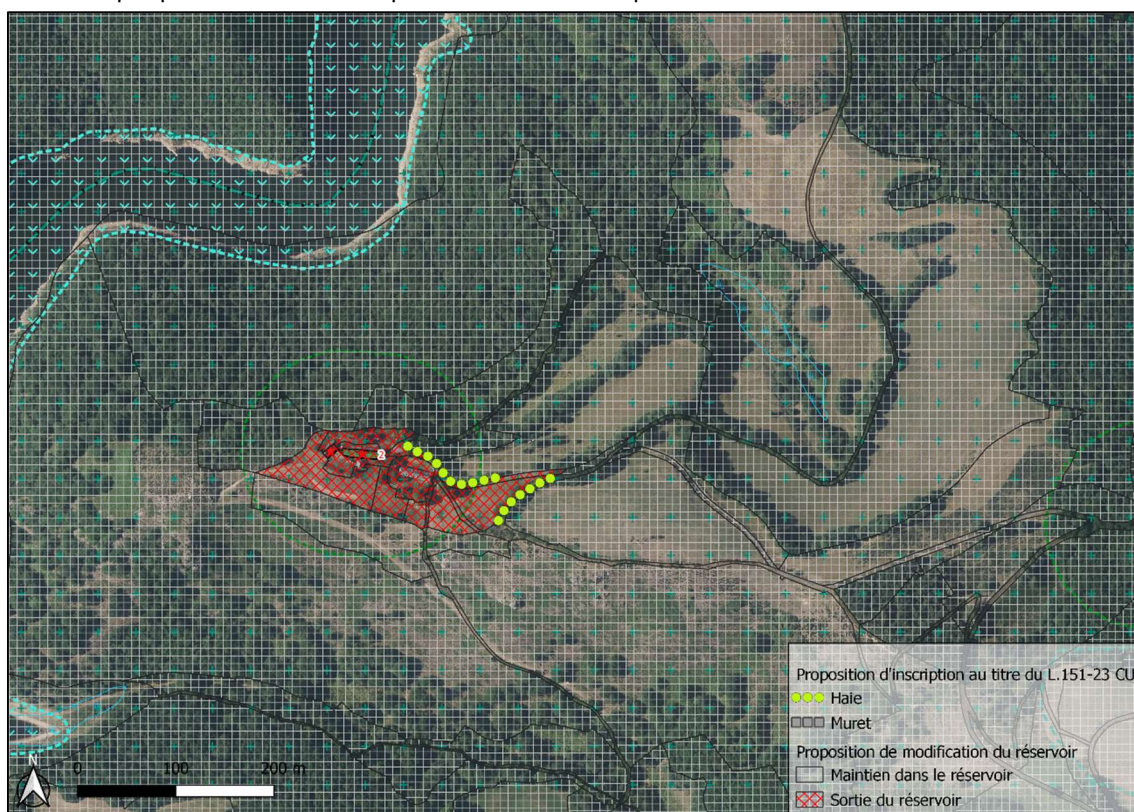


Figure 7 : Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse – Le Soul

Il est proposé d'extraire du réservoir de biodiversité un ensemble de 15 601 m² situé directement autour des bâtiments présents actuellement ; ceci dans l'optique de détourner le hameau (zone d'influence humaine).

Il est également proposé, en contrepartie de la réduction du réservoir, d'inscrire, au titre de l'article L.151-23 du CU, un alignement de Frênes têtards et une haie bocagère implantés à l'entrée du hameau, en position de délimitation du réservoir de biodiversité ; pour une longueur totale de 191 m.

5.2. Espinasse – Mournac

5.2.1. Situation du secteur

Le secteur d'Espinasse – Mournac est situé à environ 720 m d'altitude, au nord-ouest du secteur Sud du PLUi de Saint Flour communauté. Il est positionné en rive gauche des gorges de La Truyère, à mi-pente.

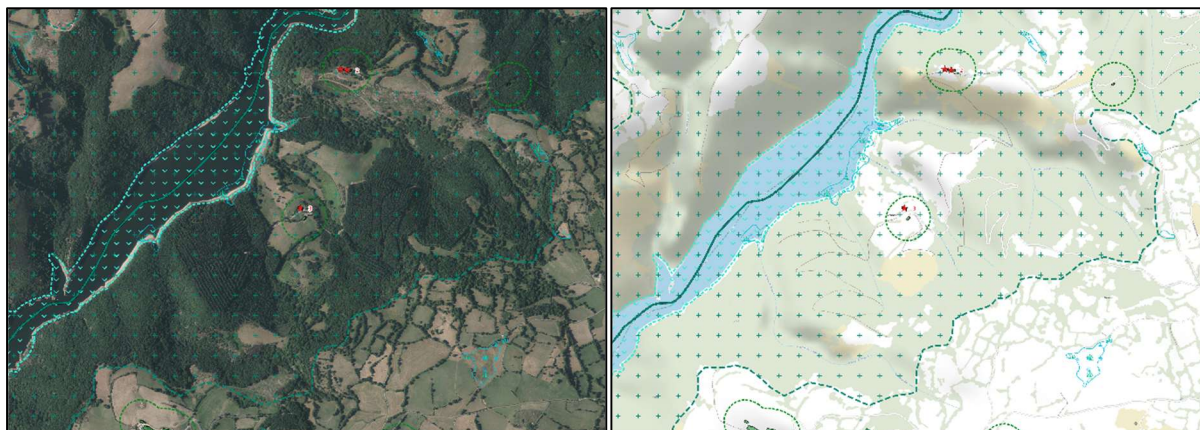


Figure 8 : Situation du secteur d'Espinasse – Mournac sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

5.2.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné

5.2.2.1. Origine du réservoir

Le secteur d'Espinasse – Mournac est entièrement intégré à un vaste réservoir avant tout basé sur la ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Sarrans » (830005492). Le site Natura 2000 Oiseaux « Gorges de la Truyère » (FR8312010) ainsi que la ZICO éponyme (00173) se superposent également à cette ZNIEFF mais couvrent un territoire encore plus vaste, dont l'extension n'a pas été retenue pour délimiter le réservoir.

5.2.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

Les enjeux environnementaux relatifs au réservoir sont les suivants :

- ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Sarrans » (830005492) :
 - Il s'agit d'une vaste ZNIEFF de plus de 7 150 ha s'élevant de 640 à 990 m d'altitude, englobant la Truyère, ses affluents et leurs versants. Elle est avant tout connue pour son avifaune. Les milieux déterminants qui ont conduit à son inventaire sont des *Forêts de ravins et des pentes*, des *Forêts riveraines à Aulnes et Frênes (inondées par les crues mais drainées à basses eaux)* ainsi que des *Eaux eutrophes* et des *Zones à Truite*.
 - Parmi les espèces déterminantes inventoriées, on retrouve :
 - Le Crapaud calamite pour les Amphibiens.
 - L'Écrevisse à pattes blanche pour les Crustacés.
 - 3 Papillons (Morio, Apollon, Petite Coronide).
 - 3 Odonates (Caloptérix méridional, Agrion fer de lance, Cordulégastre bidenté).
 - 10 Mammifères parmi lesquels de nombreux Chiroptères, la Loutre ou la Genette.
 - 37 Oiseaux répartis principalement en 3 groupes : des Oiseaux « aquatiques », des Oiseaux forestiers et des Rapaces.

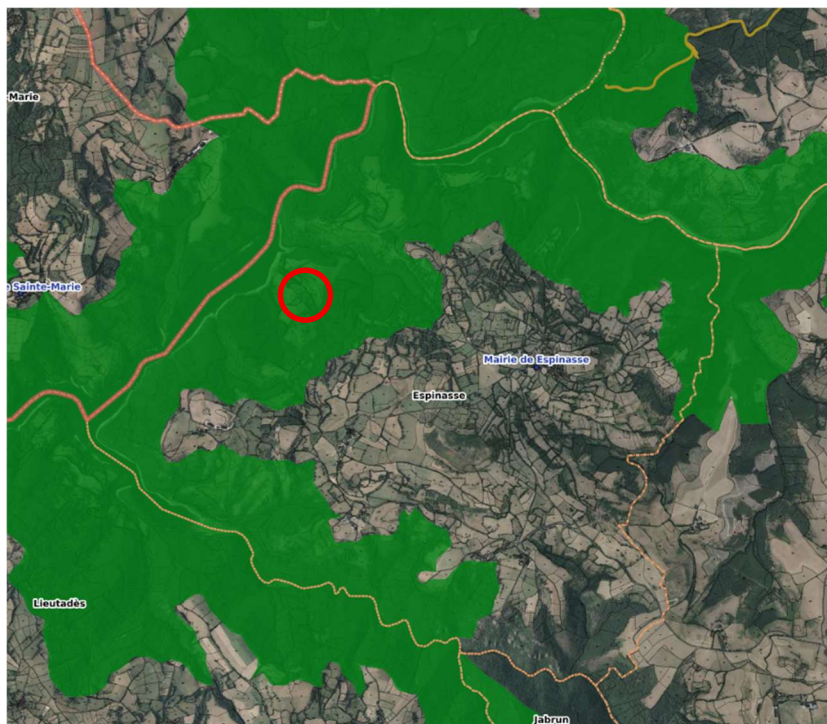
- 5 Phanérogames (plantes à fleurs) principalement des milieux humides ou frais.
- Et 2 Ptéridophytes (Fougères) des falaises ou milieux rocheux
- Site Natura 2000 Oiseaux « Gorges de la Truyère » (FR8312010) et ZICO éponyme (00173) :
 - Il s'agit d'un très grand site Natura 2000 (de la Directive Oiseaux) de plus de 21 500 ha couvrant les Gorges de la Truyère (partie cantalienne) et les milieux avoisinants. Il cible exclusivement des Oiseaux et n'apporte aucune indication sur les éventuels milieux à enjeux.
 - Il indique la présence de 40 espèces d'Oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux encore une fois réparties principalement parmi 3 groupes dominants :
 - Des Rapaces (rupestres, pêcheurs, forestiers),
 - Des Oiseaux aquatiques et assimilés,
 - Des Oiseaux forestiers ou des haies.

5.2.2.3. Synthèse sur le réservoir

Il s'agit avant tout d'un réservoir centré sur les Gorges de la Truyère : la rivière, ses lacs de barrages, ses versants boisés et ses falaises.

Les espèces et habitats identifiés au travers des formulaires standards de données (FSD) mettent l'accent sur les milieux aquatiques, les milieux forestiers (plus particulièrement présentant des vieux arbres de gros diamètre, susceptibles d'abriter des microdendrohabitats favorables à la faune ou de servir de supports de nidification) et les milieux rupestres.

Les principales menaces identifiées sur ce réservoir de biodiversité concernent les évolutions des pratiques culturelles, et principalement la déprise agricole dans les zones pentues des gorges qui conduit à la fermeture du milieu et la diminution des zones de chasse pour de nombreux animaux, principalement les Rapaces. Le maintien d'une activité agricole est donc primordial pour garantir la fonctionnalité environnementale de ce réservoir de biodiversité.



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

 **ZNIEFF type I « VALLEE DE LA TRUYERE, BARRAGE DE SARRANS » - Identifiant national : 830005492**

5.2.3. Analyse du secteur

Le secteur d'Espinasse – *Mournac* cible un hameau composé d'une maison d'habitation mitoyenne d'une grange, d'une grangette et d'un hangar de stockage agricole.

Ce hameau est implanté au centre d'une grande clairière agricole (pâtures), en pente, bordée sur ses flancs et son haut de plantations de Douglas et en son pied du lac formé par le barrage de Sarrans sur la Truyère.

Aujourd'hui, seul le hangar agricole est utilisé. La maison d'habitation et les granges, tout comme les espaces d'agréments associés, sont délaissés. La Nature tend à y reprendre ses droits mais les enjeux environnementaux y demeurent toujours *très faibles*, tout comme c'est le cas pour ceux concernant le hangar agricole et les espaces liés au manœuvres afférents.



Entre la maison et le hangar agricole se trouve un espace délaissé. Il s'agissait certainement d'une pâture aujourd'hui livrée à elle-même, envahie par les Orties et des Ronces. Son niveau d'enjeu environnemental est évalué à *faible*. Il est tout de même important de noter qu'un mur de soutènement en pierres sèches, bordé d'une haie de Frênes et de fruitiers, délimite au sud (vers le haut) cet espace. Cet ensemble, également envahi d'Orties, présente quant à lui un niveau d'enjeu supérieur, évalué à *faible à modéré*.



Les espaces les plus valorisés par l'agriculture se situent au-dessus du hangar agricole (vers le sud-est). La végétation qui s'y trouve forme une prairie mésophile chargée en espèces nitrophiles. L'enjeu de cette prairie est également *faible*. Vers l'ouest, passé un mamelon du terrain, cette prairie mésophile perd ses espèces nitrophiles et présente un faciès plus naturel ; l'enjeu y est donc légèrement plus fort.



On observe ensuite, en contrebas du hameau, des prairies mésophiles pouvant présenter en certains endroits des faciès humides. Ces prairies sont toutefois en cours de fermeture (plus ou moins prononcée selon l'inclinaison des pentes) et recèlent plus ou moins d'espèces nitrophiles. L'enjeu de ces prairies en cours de fermeture a donc été évalué à *faible à modéré*.



Enfin, on observe à l'entrée du hameau, en parallèle de la route d'accès, sur sa gauche, un ensemble composé d'une ancienne piste bordée de murets et d'un boisement de talus routier présentant au moins un arbre d'intérêt (un Tilleul). Le cumul de ces éléments intéressants d'un point de vue environnemental, confère un enjeu *modéré* à cet ensemble.



La carte ci-après, retranscrit dans l'espace ces niveaux d'enjeux environnementaux :



Figure 9: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur d'Espinasse – Mournac

5.2.4. Proposition d'ajustement du réservoir

L'ajustement du réservoir de biodiversité doit être réfléchi dans l'objectif de permettre le développement de l'activité agricole autour des bâtiments actuels et plus particulièrement autour du hangar agricole. Dans ces circonstances, 2 facteurs sont à prendre en compte :

- Les aspects environnementaux :
 - Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir, ou de façon très limitée, des espaces à enjeu environnemental supérieur ou égal à *modéré*.
- Les aspects techniques :
 - Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des secteurs trop pentus, ne permettant pas l'implantation de bâtiments agricoles.

L'application de ces 2 principes permet d'établir un classement des espaces avoisinant le secteur d'Espinasse – Mournac en 3 catégories (Cf. carte suivante) :

- En rouge, des espaces pentus et relativement naturels qui ne se prêteraient pas à l'implantation de bâtiments agricoles et qui ne présentent pas d'intérêt à être sortis du réservoir de biodiversité.
- En vert, des espaces très anthropisés qui n'ont plus réellement d'intérêt environnemental et qui peuvent tout à fait être sortis du réservoir.
- Enfin, en jaune, des espaces relativement pentus mais qui sont aujourd'hui déjà fortement valorisés par l'agriculture et qui permettraient potentiellement l'implantation d'un nouveau bâtiment agricole sans pour autant menacer l'environnement proche.

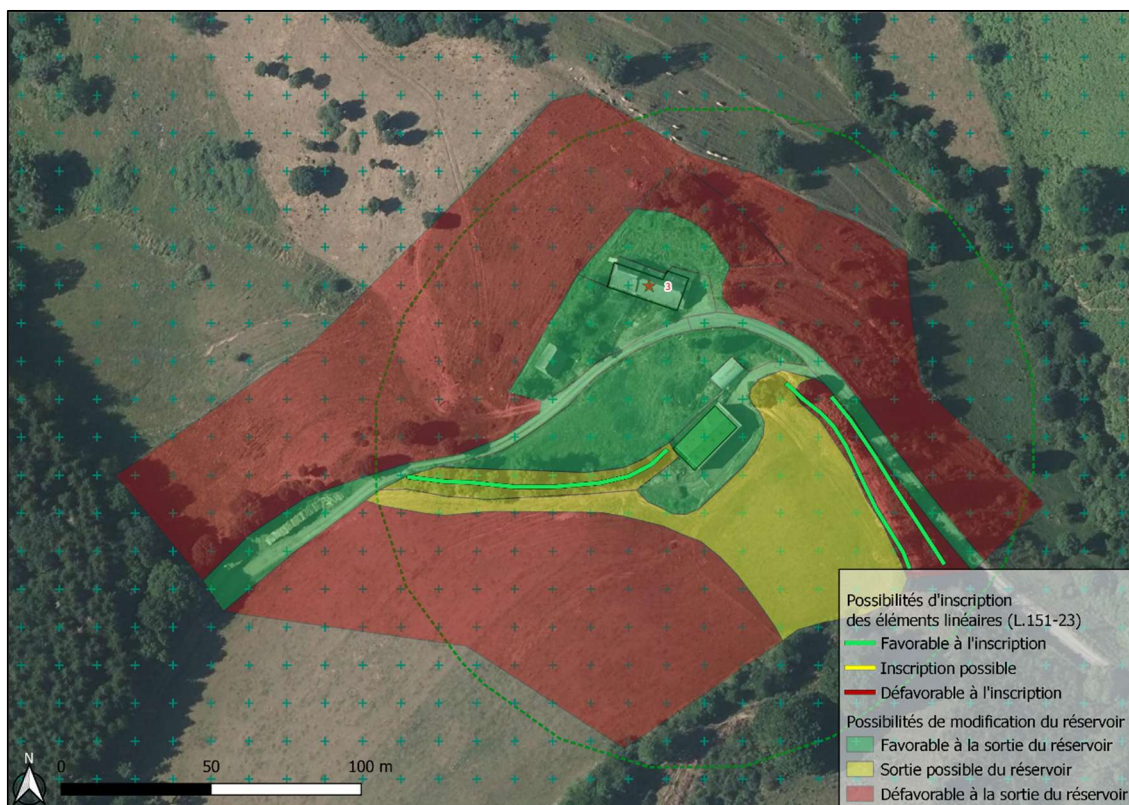


Figure 10: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse – Mournac

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral.

La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur d'Espinasse – Mournac :

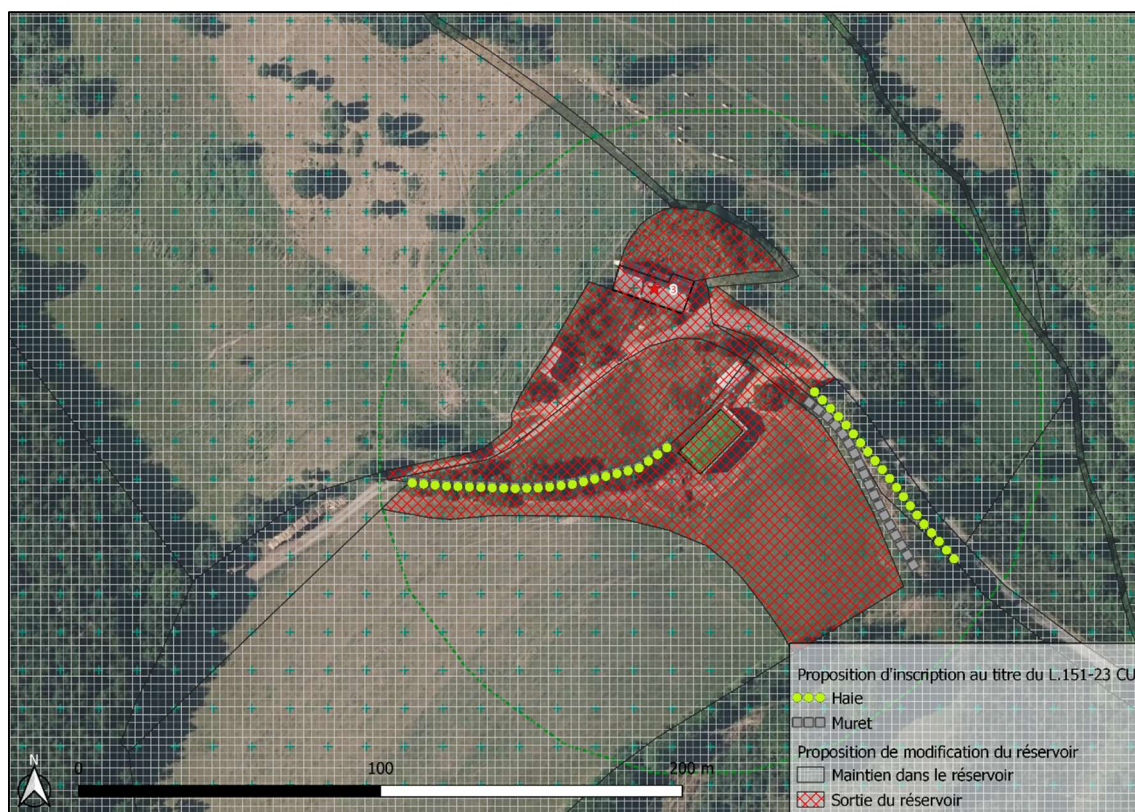


Figure 11: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour d'Espinasse - Mournac

Il est donc proposé d'extraire du réservoir de biodiversité un ensemble d'environ 10 930 m², centré sur les bâtiments existants, étendu vers le sud (en remontant la pente), où le microrelief local induirait sa délimitation au niveau des variations de pentes.

En contrepartie, la haie sur le talus routier, le muret en pierres sèches bordant l'ancienne piste, la haie et le mur de soutènement en pierres sèches seraient inscrits au titre de l'Article L.151-23 du CU ; soit 162 m de haies et, 156 m de murets / murs de soutènement en pierre sèche.

5.3. Jabrun – Les Angles

5.3.1. Situation du secteur

Le secteur de Jabrun – *Les Angles* est situé à environ 1 100 m d'altitude, en plein cœur secteur Sud du PLUi de Saint Flour communauté. Il est positionné au cœur du plateau fermé de l'Aubrac.

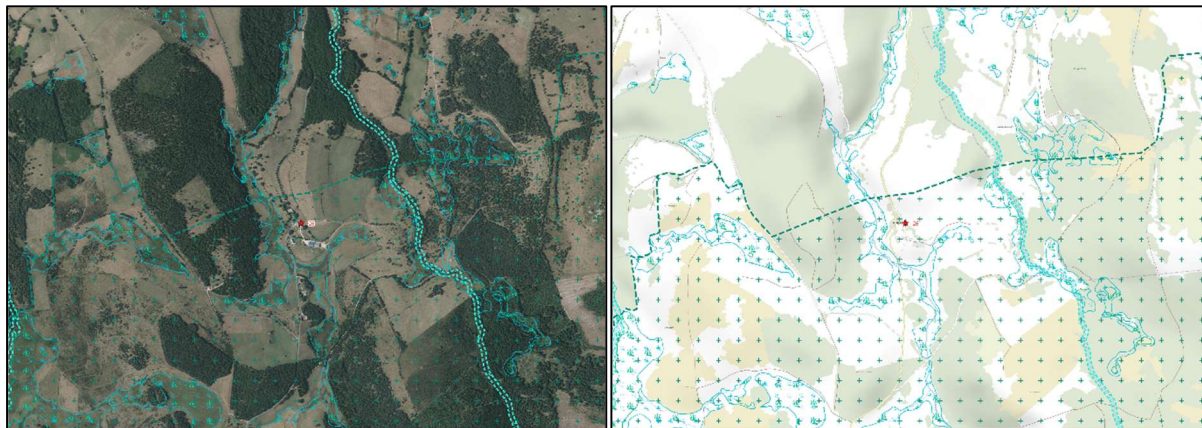


Figure 12 : Situation du secteur de Jabrun – Les Angles sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

5.3.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné

5.3.2.1. Origine du réservoir

Le secteur de Jabrun – *Les Angles* se situe en bordure (côté intérieur) d'un réservoir de biodiversité calqué sur la ZNIEFF de type I « Puy d'Aubracquet – Puy de la Tuile » (830009033).

Il est également situé entre 2 noyaux du site Natura 2000 « Aubrac » (FR8301069), sans toutefois y être intégré, et est bordé en sa partie sud par d'importantes zones humides.

5.3.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

Les enjeux environnementaux relatifs au réservoir de biodiversité sont les suivants :

- ZNIEFF de type I « Puy d'Aubracquet – Puy de la Tuile » (830009033) :
 - Il s'agit d'une ZNIEFF de près de 1 690 ha s'échelonnant de 1 030 à 1 286 m d'altitude. Intercalé entre les versants boisés de la Truyère et le plateau ouvert de l'Aubrac, cet espace a avant tout été délimité pour les nombreuses tourbières et zones humides qu'il abrite.
 - Les habitats déterminants qui y ont été recensés sont en très grande majorité des tourbières ou des milieux humides, implantés plutôt en situation de fond de vallon. À l'opposé, en secteur sommital, ce sont des landes sèches ou des prairies à Nard qui figurent parmi les habitats déterminants.
 - Concernant maintenant les espèces à enjeux, y ont été observé :
 - 2 Amphibiens dont le Crapaud calamite.
 - Diverses Bryophytes.
 - 8 Lépidoptères principalement liés aux milieux humides.
 - 2 Mammifères (la Loutre et le Grand Murin).
 - 10 Odonates (milieux humides).

- 9 Oiseaux : principalement des Rapaces et des passereaux liés aux espaces agricoles plutôt boisés.
- 11 espèces de plantes à fleurs, principalement des milieux humides.
- 8 Ptéridophytes (Fougères) dont le Botryche lunaire et 7 espèces de Lycopodes.
- Site Natura 2000 « Aubrac » (FR8301069 – Habitats) :
 - Il s'agit d'un site Natura 2000 de 723 ha composé de 6 noyaux distincts. Le secteur de Jabrun – *Les Angles* s'intercale entre les 2 noyaux les plus au nord-est.
 - Les habitats d'intérêt communautaire qui s'y trouvent se répartissent en 4 grandes catégories :
 - Des habitats humides liés principalement aux tourbières.
 - Des milieux à tendance « sèche », représentés par des landes sèches voire des affleurements rocheux.
 - Des prairies, soit de fauche d'altitude, soit des gazons à Nard (avec de nombreux blocs erratiques).
 - Enfin, des boisements, ici représentés par des hêtraies à Houx.
 - Concernant les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats, seules 4 d'entre elles sont présentes :
 - 1 Papillon : le Damier de la Succise
 - 3 plantes : la Bruchie des Vosges et l'Hypne vernissé (2 mousses) et le Fluteau nageant (une espèce aquatique)
 - Une liste complémentaire d'espèces importantes vient compléter les informations du formulaire standard de données. Celle-ci est proche de celle de la ZNIEFF présentée juste avant.

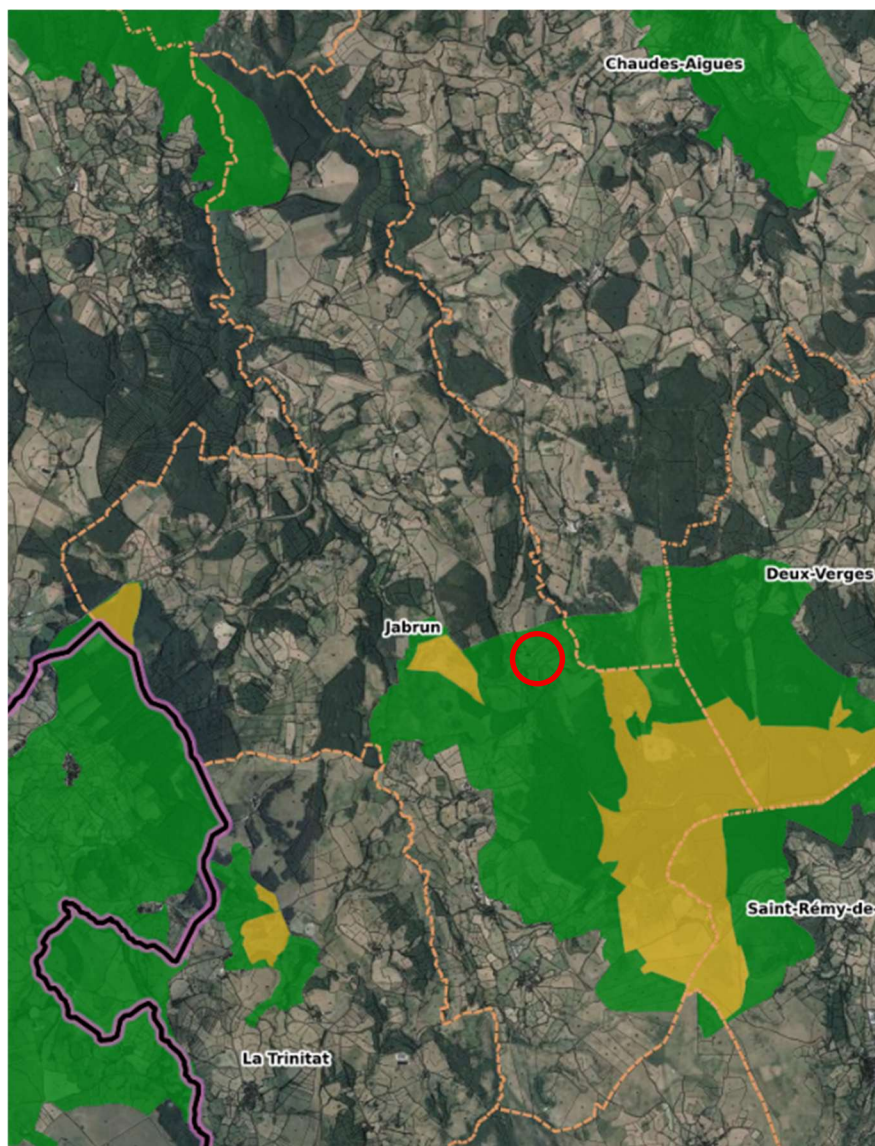
5.3.2.3. Synthèse sur le réservoir

L'analyse des composantes environnementales ayant conduit à la définition du réservoir de biodiversité concernant le secteur de Jabrun – *Les Angles* met en exergue des milieux très opposés et donc des espèces aux mœurs très différents :

- Principalement des milieux humides représentés par des tourbières et des zones humides, en situation de vallon.
- À l'inverse, en position dominante, des milieux plus ou moins secs ou assimilés, avec entre autres des prairies plutôt sèches comme les gazons à Nard.

Les principales pressions exercées sur ce réservoir, selon les FSD, proviennent du monde agricole et principalement des nouvelles pratiques liées à la mécanisation : drainage, fertilisation, dérochement, retournement des prairies naturelles...

À l'inverse, les principales incidences positives émanent également de l'agriculture grâce à ses pratiques extensives dont la fauche des prairies naturelles. Ainsi, il est important de maintenir une activité agricole sur ces sites afin d'en garantir l'intérêt environnemental.



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

- ZNIEFF type I « PUY D'AUBRAQUET-PUY DE LA TUILE » - Identifiant national : 830009033
- Natura 2000 « AUBRAC » - Identifiant national : FR8301069

5.3.3. Analyse du secteur

Le secteur de Jabrun – *Les Angles* cible une exploitation agricole centrée sur une stabulation et une maison d'habitation récentes développées à proximité d'une ancienne exploitation (maison d'habitation et grange traditionnelles). Les espaces directement annexés à ces éléments sont très fortement anthropisés ou impactés par l'activité d'élevage bovin. Les enjeux environnementaux qui y ont été affectés sont donc *très faibles à faibles*.



Au nord de la stabulation se trouve un grand espace terrassé très récemment (en vue de l'implantation d'un nouveau bâtiment – le PC avait été déposé avant approbation du présent PLUi) qui impacte le milieu environnant au-delà du seul secteur terrassé. En effet, les éléments décaissés (terre végétale, stériles et roches) ont été stockés aux alentours, dégradant ainsi le niveau d'enjeu environnemental de ces milieux, aujourd'hui considéré comme *nul* ou *très faible*.



Le quart nord-est du secteur d'étude est quant à lui tout simplement cultivé (céréales) et est donc régulièrement labouré, limitant fortement l'intérêt environnemental de ces parcelles, évalué à *très faible*.



Viennent ensuite divers faciès de prairies plus ou moins naturelles, plus ou moins humides :

- Directement au nord se trouve une prairie temporaire qui présente un aspect plutôt naturel (enjeu *faible à modéré*) quand la prairie temporaire longeant la route parait quant à elle plus récente (enjeu *faible*).



- Coincée entre ces 2 prairies se trouve une prairie permanente, présentant quelques touffes de Nard et même des affleurements granitiques. Elle a toutefois fait l'objet d'un dérochement récent (blocs erratiques mis en tas) ce qui ne lui confère qu'un enjeu environnemental *modéré*.



- Au sud de l'exploitation, dans le « vallon », se développe une prairie humide où le Jonc prospère. Cette prairie est très fortement influencée par l'activité d'élevage, d'où son enjeu environnemental limité à *modéré*.



- À l'ouest, de l'autre côté de la route, une autre prairie humide est présente. Celle-ci arbore un degré de naturalité supérieur (plus faible pression de pâturage ?) et se voit attribuer un niveau d'enjeu environnemental *modéré à fort*.
- Enfin une ancienne draille se trouvait dans le prolongement de la stabulation. Celle-ci est toujours utilisée pour accéder aux parcelles plus à l'est et est donc, en son milieu, dégradée par le passage des engins. Ce milieu assure néanmoins la transition entre la prairie humide au sud et les parcelles cultivées ou en prairie « sèche » au nord. Ce milieu a pu conserver un muret de pierres sèches (flanc nord) et est bordé (toujours au nord) par un ruisseau canalisé, présentant des berges fortement colonisées par des espèces de milieux humide. Le niveau d'enjeu global de ce milieu est donc estimé à *modéré*.



La carte ci-après retranscrit ces nveaux d'enjeux environnementaux :

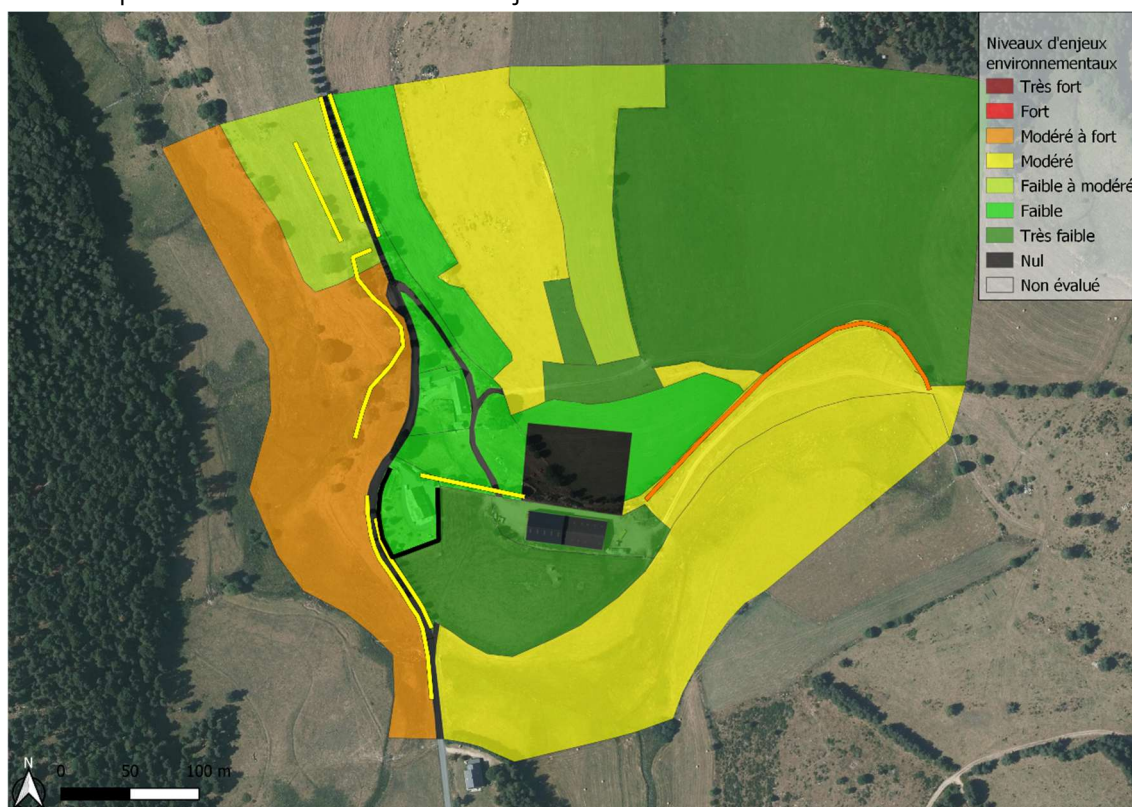


Figure 13: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Jabrun – Les Angles

5.3.4. Proposition d'ajustement du réservoir

L'ajustement du réservoir de biodiversité doit être réfléchi dans l'objectif de permettre le développement de l'activité agricole autour de l'exploitation actuelle, dont l'implantation de nouveaux bâtiments. Dans ces circonstances, il est nécessaire de prendre en compte les aspects environnementaux :

- Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir, ou de façon très limitée, des espaces à enjeu environnemental supérieur ou égal à *modéré*, ni des secteurs de zones humides.

L'application de ce principe permet d'établir un classement des espaces avoisinant le secteur de Jabrun – Les Angles en 2 catégories (Cf. carte suivante) :

- En rouge, les espaces aux plus forts enjeux environnementaux qu'il n'apparaît pas pertinent de sortir du réservoir de biodiversité. Ces espaces ceignent tout simplement le secteur d'étude.
- En vert, à l'inverse, des espaces fortement soumis à l'influence humaine qui ne présentent pas de réel intérêt environnemental. Il s'agit ici de tous les espaces bâtis, d'agrément ou très fortement soumis à la pression agricole (très forte pression de pâturage).

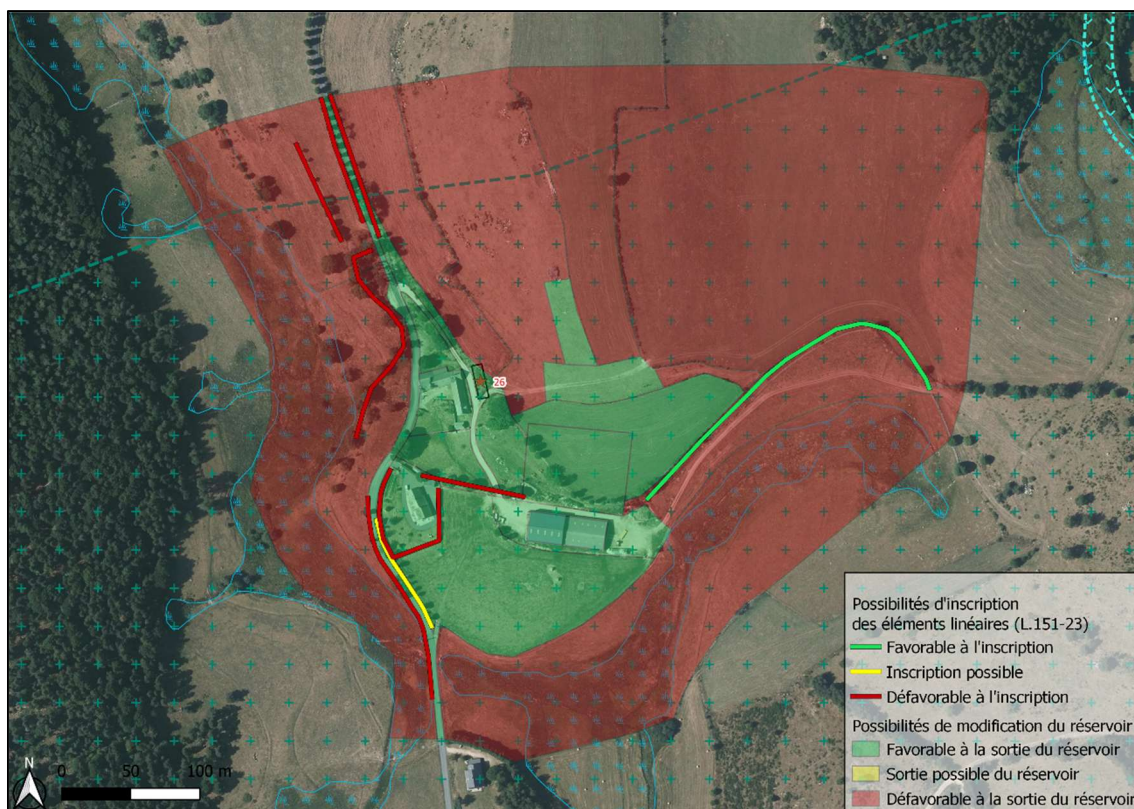


Figure 14: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Jabrun – Les Angles

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral.

La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur de Jabrun – Les Angles.

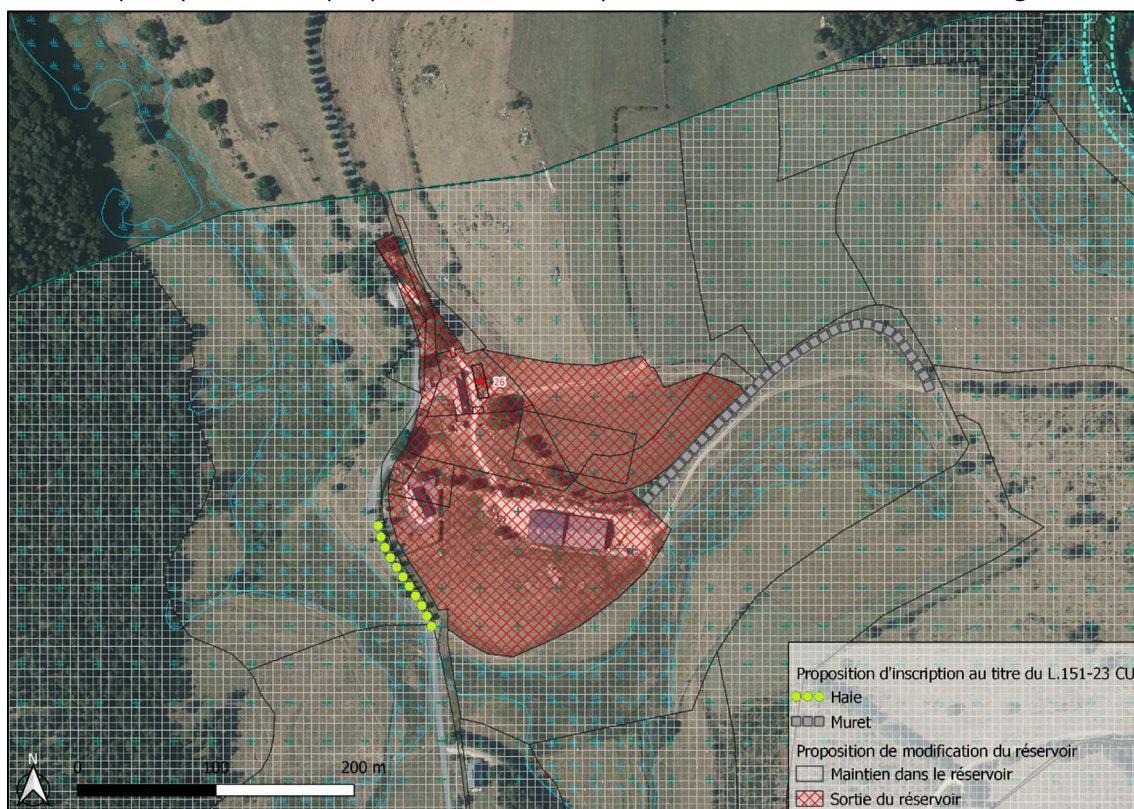


Figure 15: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Jabrun – Les Angles

Il est donc proposé de sortir du réservoir de biodiversité un ensemble de 38 574 m², centré sur les bâtiments existants, qui s'étend :

- au nord, vers le futur bâtiment et ses espaces de circulation,
- au sud, jusqu'à la limite de la parcelle agricole très eutrophisée et très largement sous influence anthropique (Cf. photo suivante).



Peu d'éléments linéaires présentant un réel intérêt environnemental peuvent venir contrebalancer cette sortie du réservoir en étant inscrits au titre de l'article L.151-23 du CU.

Seuls, le muret de pierres sèches bordant l'ancienne draille (275 m) et un alignement de Frênes têtards en bord de route (87 m) sont proposés pour cette inscription.

5.4. La Trinitat – *Montfol*

5.4.1. Situation du secteur

Le secteur de La Trinitat – *Montfol* est situé à environ 1 120 m d'altitude, à l'extrême ouest du secteur Sud du PLUi de Saint Flour communauté, dans une excroissance du territoire cantalien insérée dans le département de l'Aveyron. Il est positionné en limite nord du plateau ouvert de l'Aubrac.



Figure 16 : Situation du secteur de La Trinitat – *Montfol* sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

5.4.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné

5.4.2.1. Origine du réservoir

Le secteur de la Trinitat – *Montfol* se situe dans un réservoir de biodiversité calqué sur la ZNIEFF de type I « Plateau de l'Aubrac aveyronnais » (730011300). Il s'agit d'une ZNIEFF développée sur l'Aveyron qui englobe l'excroissance formée au niveau du secteur d'étude par la limite départementale avec le Cantal.

À titre informatif, cette même ZNIEFF détoure deux autres hameaux agricoles, sur la commune d'Agences en Aubrac (Aveyron), au nord de La Trinitat – Montfol (cf carte en page suivante).

5.4.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

La ZNIEFF de type I « Plateau de l'Aubrac aveyronnais » (730011300) est une vaste ZNIEFF de plus de 11 600 ha s'échelonnant de 888 à 1 464 m d'altitude.

Les habitats naturels déterminants qui ont poussé à l'inventaire de cette zone sont majoritairement liés aux zones humides (tourbières et habitats unitaires liés). Les prairies de fauche d'altitude ainsi que les gazons à Nard raide viennent compléter cette liste. Les boisements, bien que non déterminants, ont également été inventoriés.

Ainsi, la liste d'espèces déterminantes recensées dans cette ZNIEFF est pléthorique. Ce ne sont pas moins de 256 espèces déterminantes qui figurent au FSD de la ZNIEFF :

- 1 Amphibien (le Crapaud calamite).
- 42 Champignons, aussi bien forestiers que prairiaux.
- 23 Mousses, principalement liées aux tourbières (Sphaignes).
- 1 Crustacé, l'Écrevisse à pattes blanches.

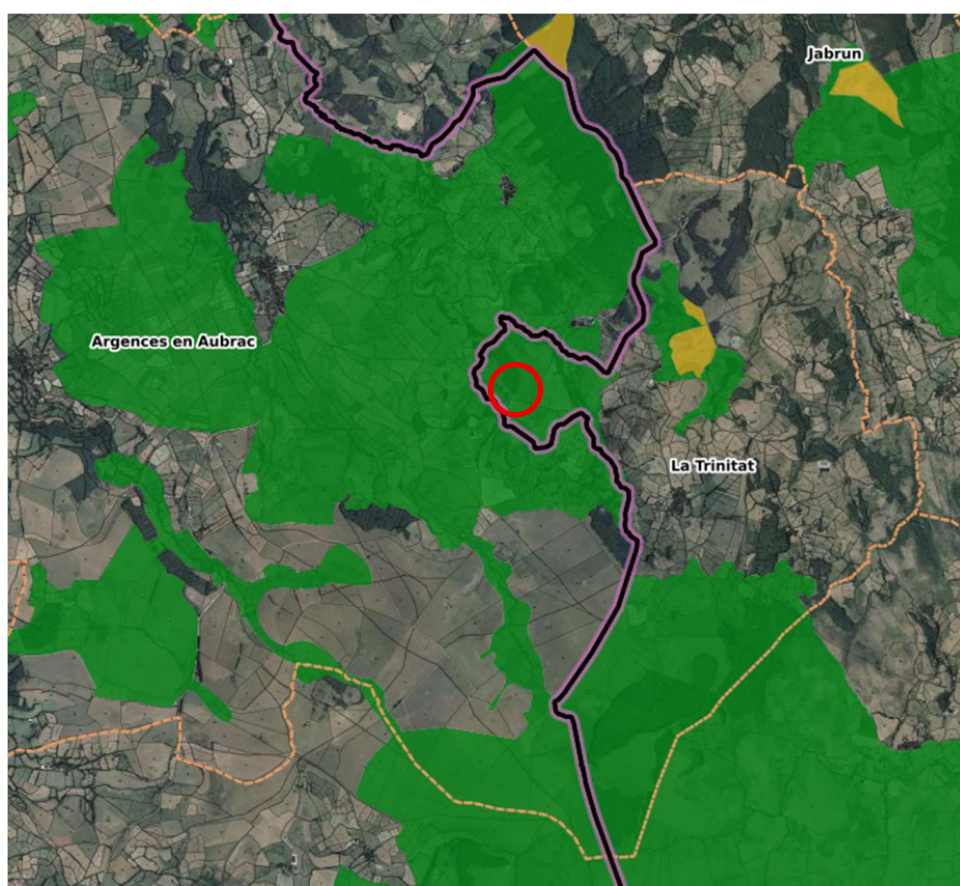
- 1 Diptère.
- 4 Mammifères, la Loutre, la Martre, l'Hermine et le Putois.
- 14 Oiseaux, principalement des milieux ouverts humides ou bocagers.
- 1 Orthoptère des zones humides.
- 157 Plantes à fleurs, représentant un panel très varié des différents habitats : de sec à humide, d'ouvert à fermé.
- 9 Fougères, Prêles et Lycopodes.
- Et 3 Reptiles.

5.4.2.3. Synthèse sur le réservoir

La ZNIEFF « Plateau de l'Aubrac aveyronnais » forme donc un réservoir très diversifié et très riche en espèces déterminantes ZNIEFF. Ces espèces se répartissent de plus dans des habitats très variés, qu'ils soient ouverts ou fermés, ou bien secs ou humides.

La pression la plus forte sur ce réservoir repose sur les changements de pratiques agricoles pouvant bouleverser les écosystèmes. À l'inverse, le recul de l'agriculture tend à homogénéiser les paysages et limiter la diversité écologique.

Il est donc important de maintenir une agriculture traditionnelle dans ces espaces, garante du maintien de la diversité environnementale.



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

- ZNIEFF type I « Plateau de l'Aubrac aveyronnais » - Identifiant national : 730011300
- Natura 2000 « Aubrac » - Identifiant national : FR8301069

5.4.3. Analyse du secteur

Le site de La Trinitat – *Montfol* est centré autour d'une exploitation agricole en cours de revitalisation, rachetée récemment.

La partie bâtie de l'exploitation s'organise en 2 pôles aux objectifs bien distincts :

- Un pôle « actif » composé de 2 bâtiments agricoles plus ou moins récents (un bâtiment d'élevage et un hangar de stockage) dédiés à l'activité agricole. Ces 2 bâtiments et les espaces de manœuvre associés revêtent un enjeu environnemental *très faible*.



- Un pôle « habitation » composé de plusieurs bâtis traditionnels et d'espaces d'agrément plus ou moins colonisés par la Nature. La maison d'habitation est en cours de rénovation et il est prévu de réhabiliter d'autres bâtis (dont un ancien four / buron) à des fins de tourisme agricole (gîtes). Les enjeux de cette partie bâtie restent *faibles*.



Une ancienne fosse à lisier désaffectée complète les espaces artificialisés. Son sol étant toujours bétonné, son niveau d'enjeu environnemental est *très faible*.



Les terrains non artificialisés dédiés à l'activité agricole (élevage bovin) sont implantés tout autour du siège d'exploitation :

- Au sud-est se trouve une grande parcelle cultivée, labourée lors du passage sur site. Les enjeux environnementaux y sont *très faibles*.



- Au nord-est et au sud-ouest se trouvent 2 pâtures soumises à une très forte pression de pâturage (due à la proximité avec les bâtiments d'élevage), où diverses plantes nitrophiles prospèrent. Les enjeux environnementaux y sont *faibles à modérés*.



- Tout au nord se trouve une pâture au faciès plus naturel mais partiellement dérochée. L'enjeu y est *modéré*.



- Enfin, au nord-ouest se trouve la parcelle agricole au plus fort niveau d'enjeu environnemental. Il s'agit en effet d'une pâture présentant un très grand nombre de gros blocs erratiques (dont certains sont des pierres à bassins). Trop gros pour être retirés, ils n'ont pas permis la mécanisation de cette parcelle qui est demeurée très naturelle. On y observe une mosaïque d'habitats dont certains sont d'intérêt communautaire : gazons à Nard raide, lande à Genêt purgatif... Le niveau d'enjeu de cette parcelle est donc *fort*.



La carte ci-après retranscrit les niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de La Trinitat – Montfol.

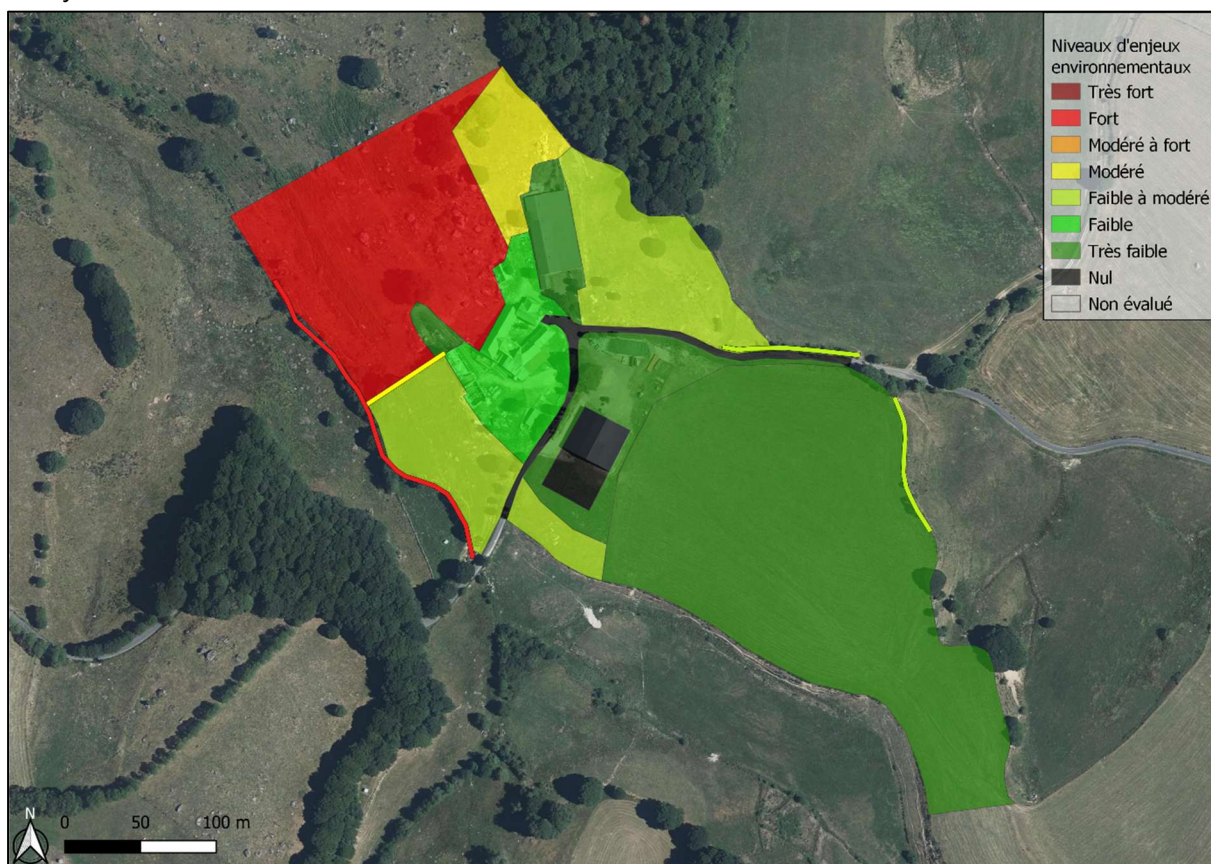


Figure 17: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de La Trinitat - Montfol

5.4.4. Proposition d'ajustement du réservoir

L'ajustement du réservoir de biodiversité doit ici être réfléchi dans l'objectif de permettre le développement de l'activité agricole autour de l'exploitation actuelle, dont l'implantation de nouveaux bâtiments, sans toutefois nuire à l'environnement.

Dans ces circonstances, plusieurs facteurs sont donc à prendre en compte :

- Des aspects environnementaux :
 - Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des espaces à enjeu environnemental supérieur ou égal à *modéré*.
- Des aspects techniques :
 - Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des secteurs trop pentus, ne permettant pas l'implantation de bâtiments agricoles.
- Des aspects paysagers :
 - Dans la mesure du possible, les propositions d'ajustement du réservoir de biodiversité prendront en compte les aspects paysagers.

L'application de ces 3 principes permet d'établir un classement des espaces avoisinant le secteur de La Trinitat – Montfol en 3 catégories (Cf. carte suivante) :

- Défavorable à la sortie du réservoir de biodiversité.
Il s'agit ici de toute la partie la plus naturelle du site d'étude composée des pâtures au nord et à l'ouest du bâti, complétée par une bande de « protection » le long de la ripisylve au sud-ouest et de la pâture pentue au nord-est.
- Favorable à la sortie du réservoir de biodiversité.
Il s'agit d'espaces qui n'ont d'ores et déjà plus de réelle vocation environnementale. Ici, ce sont les espaces sous forte influence humaine, composés du bâti (d'habitation ou agricole) et des espaces annexes.
- Sortie possible du réservoir de biodiversité, si besoin.
Ce sont des espaces qui n'ont plus de réel enjeu environnemental mais qui sont un peu plus éloignés des bâtiments actuels de l'exploitation. Il s'agit ici de la parcelle agricole labourée, au sud-est.

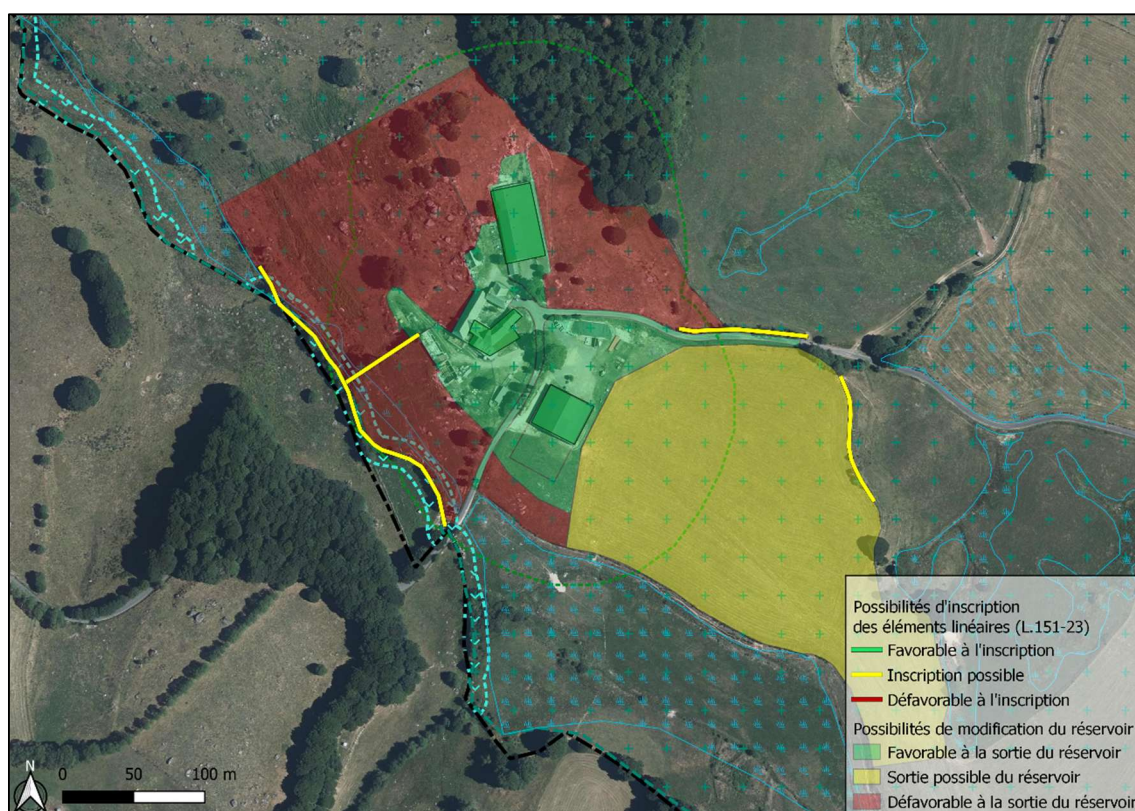


Figure 18: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de La Trinitat – Montfol

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral.

La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur de La Trinitat – Montfol.

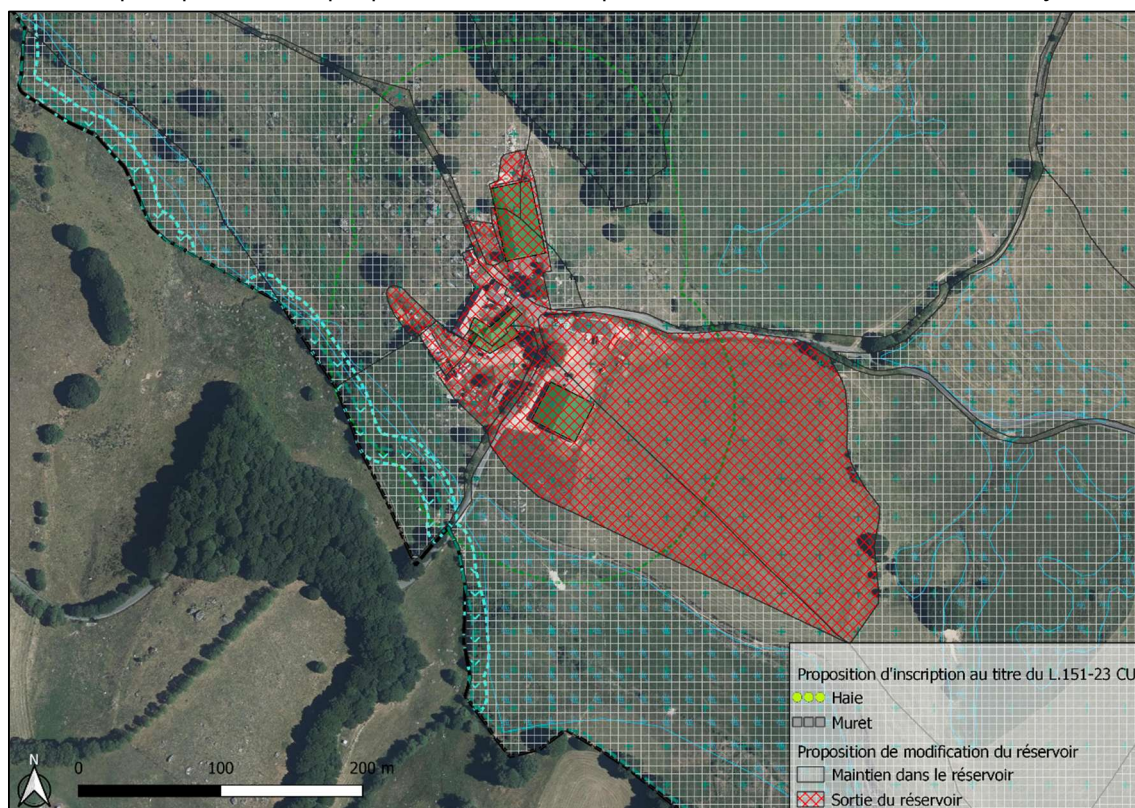


Figure 19: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour La Trinitat – Montfol

Il est proposé d'extraire du réservoir de biodiversité un ensemble de 50 573 m² composé des espaces à *très faibles* et *faibles* enjeux environnementaux, centrés sur le bâti, complété par la parcelle agricole labourée, située à l'est et en continuité du bâtiment agricole le plus récent.

Aucun élément linéaire ne présente d'intérêt environnemental suffisant pour venir contrebalancer la sortie du réservoir de biodiversité en étant inscrit au titre de l'article L.1551-23 du CU.

5.5. Saint-Martial – Chapuyège

5.5.1. Situation du secteur

Le secteur de Saint-Martial – *Chapuyège* est situé à environ 750 m d'altitude, au nord du secteur Sud du PLUi de Saint Flour communauté. Il est positionné à mi-pente et en rive gauche des gorges de la Truyère, sur les hauteurs du lac du barrage de Lanau.

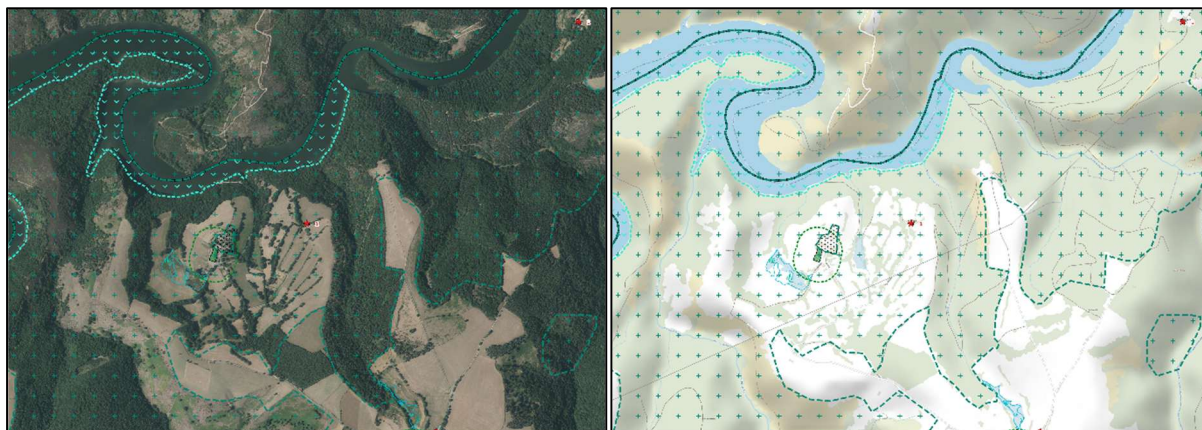


Figure 20 : Situation du secteur de Saint-Martial – Chapuyège sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

5.5.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné

5.5.2.1. Origine du réservoir

Le secteur de Saint-Martial – *Chapuyège* est intégré dans un réservoir de biodiversité calqué sur la ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Lanau » (830005491).

Outre cette ZNIEFF, le secteur est également inclus dans le site des « Gorges de la Truyère », classé Natura 2000 Oiseaux (FR8312010) et ZICO (00173). Ce site est plus vaste que la ZNIEFF mais son élargissement n'a pas été retenu pour définir le réservoir de biodiversité du PLUi.

5.5.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

Les enjeux environnementaux relatifs au réservoir sont les suivants :

- ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Lanau » (830005491) :
 - Il s'agit d'une ZNIEFF de plus de 1 850 ha s'élevant de 664 à 966 m d'altitude, englobant la Truyère au niveau du barrage de Lanau, ses affluents et leurs versants. Elle est avant tout connue pour son avifaune. Les milieux déterminants qui ont conduit à son inventaire sont les *Landes à Genêt purgatif* et les *Végétations des falaises continentales*.
 - Parmi les espèces déterminantes inventoriées, on retrouve :
 - 2 Lépidoptères, le Morio et l'Azuré des Orpins.
 - 4 Mammifères, La Genette, la Loutre et 2 Chiroptères.
 - 35 Oiseaux liés aux rivages du lac de barrage, aux milieux bocagers, aux falaises et aux forêts.
 - 2 Plantes à fleurs des falaises.
 - Et 2 Ptéridophytes également des falaises.
- Site Natura 2000 Oiseaux « Gorges de la Truyère » (FR8312010) et ZICO éponyme (00173) :

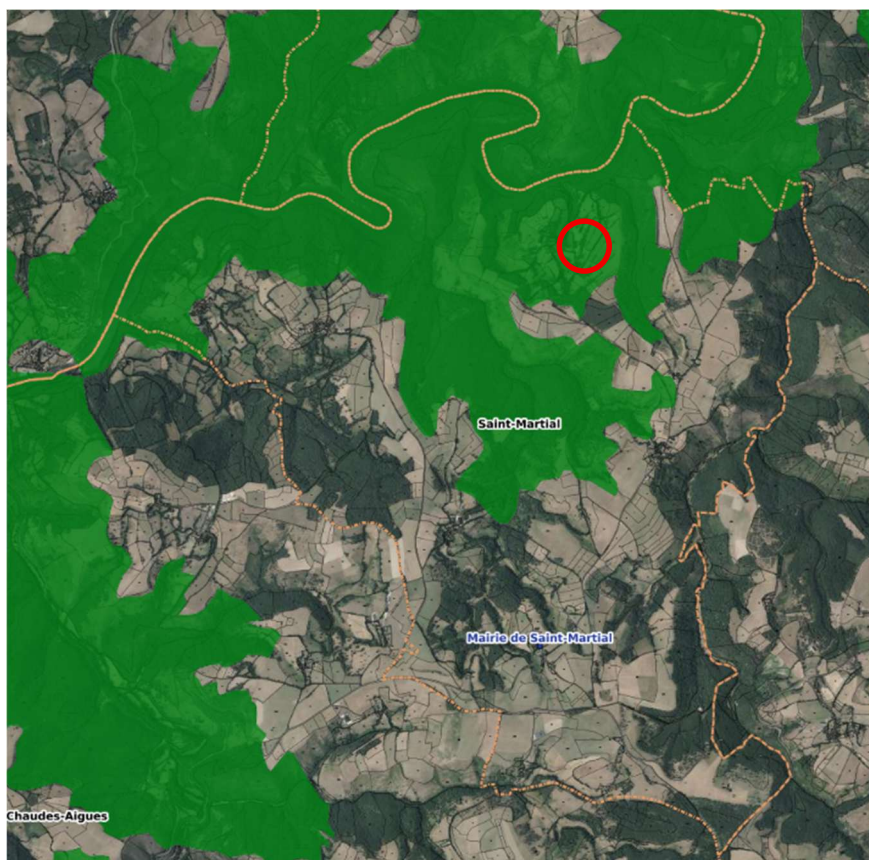
- Il s'agit d'un très grand site Natura 2000 (de la Directive Oiseaux) de plus de 21 500 ha couvrant les Gorges de la Truyère (partie cantalienne) et les milieux avoisinants. Il cible exclusivement des Oiseaux et n'apporte aucune indication sur les éventuels milieux à enjeux.
- Il indique la présence de 40 espèces d'Oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux réparties principalement parmi 3 groupes dominants :
 - Des Rapaces (rupestres, pêcheurs, forestiers),
 - Des Oiseaux aquatiques et assimilés,
 - Des Oiseaux forestiers ou des haies.

5.5.2.3. Synthèse sur le réservoir

Il s'agit avant tout d'un réservoir centré sur les Gorges de la Truyère : la rivière, son lac de barrage (ici Lanau) et les falaises de ses versants.

Les habitats identifiés au travers des formulaires standards de données (FSD) mettent l'accent sur les milieux rupestres et les landes bordant ces falaises. Quant aux espèces, elles révèlent des milieux plus diversifiés, dont le bocage qui pourrait être présent dans le secteur d'étude.

Les principales menaces identifiées sur ce réservoir de biodiversité concernent les évolutions des pratiques culturelles, et principalement la déprise agricole dans les zones pentues des gorges qui conduit à la fermeture du milieu et la diminution des zones de chasse pour de nombreux animaux, principalement les Rapaces. Le maintien d'une activité agricole, conservatrice des haies bocagères, est donc primordial pour garantir la fonctionnalité environnementale de ce réservoir de biodiversité.



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



ZNIEFF type I Vallée de la Truyère barrage de Lanau - Identifiant national : 830005491

5.5.3. Analyse du secteur

Le secteur de Saint-Martial – *Chapuyège* s'organise autour d'une ancienne ferme traditionnelle dont le bâti est composé de 2 bâtiments :

- Le corps de ferme à proprement parler, avec vue au nord sur le lac de barrage et au sud sur le vallon. Cette ferme est composée d'un bâtiment d'habitation mitoyen d'une grange étable.
- Un second bâtiment, plus petit, se trouve juste au sud du bâtiment principal de la ferme. Il s'agit d'un ancien four à pain.



Les terrains annexes ne sont plus valorisés depuis longtemps et la Nature y reprend progressivement ses droits. Les espèces nitrophiles y prospèrent toujours. Le niveau d'enjeu environnemental de ce milieu est donc *faible*.



Les terres agricoles, toutes composées de prairies mésophiles, sont colonisées par des espèces nitrophiles selon un gradient de présence (de plus en plus de plantes nitrophiles en s'approchant du bâti). Ces terres sont distribuées tout autour du corps de ferme mais la parcelle la plus eutrophisée figure être celle située à l'est du corps de ferme (en contrehaut). Le niveau d'enjeu environnemental de ces prairies mésophiles, voire eutrophes, est évalué à *faible*, puis *faible à modéré* (en s'éloignant du corps de ferme).



Un petit espace, situé juste devant le corps de ferme, présente quant à lui un intérêt environnemental légèrement supérieur au reste du site d'étude (enjeu évalué à *faible à modéré*). Il s'agit d'un ancien espace d'agrément bordé de murets de pierres sèches favorables à la présence de Reptiles.



Enfin, il est important de préciser ici que les parcelles agricoles s'intègrent dans un réseau bocager encore relativement bien préservé, notamment en ce qui concerne les 2 haies les plus au nord qui présentent des enjeux *modéré à fort* et *fort*. En effet, ces 2 haies sont dotées de très vieux sujets : de vieux Chênes et Frênes têtards.

La carte ci-après retranscrit les niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Martial – Chapuyège.



Figure 21: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Martial – Chapuyège

5.5.4. Proposition d'ajustement du réservoir

L'ajustement du réservoir de biodiversité doit être réfléchi dans l'objectif de permettre la relance d'une activité agricole autour du corps de ferme encore récent. Ce corps de ferme traditionnel n'est plus adapté aux pratiques agricoles actuelles et il sera donc nécessaire de créer un nouveau bâtiment pour revaloriser ce site. Cependant, le bâti traditionnel en place constituerait une très bonne base pour une activité annexe agritouristique.

Dans ces circonstances, plusieurs facteurs sont donc à prendre en compte pour faire évoluer le réservoir :

- Les aspects environnementaux :
 - Hormis pour les haies, ils sont ici très limités et n'imposent pas de contraindre à l'évolution du réservoir de biodiversité.
- Des aspects techniques :
 - Il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des secteurs trop pentus, ne permettant pas l'implantation de bâtiments agricoles.
- Des aspects paysagers :
 - Dans la mesure du possible, les propositions d'ajustement du réservoir de biodiversité prendront en compte les aspects paysagers et le possible changement de destination du bâtiment traditionnel existant.

L'application de ces 3 principes permet d'établir un classement des espaces avoisinant le secteur de Saint-Martial - *Chapuyège* en 3 catégories (Cf. carte suivante) :

- Défavorable à la sortie du réservoir de biodiversité.
Il s'agit ici :
 - du terrain le plus en pente, difficile d'accès et très pentu, situé en contrebas de la ferme,
 - du terrain observé le plus éloigné de la ferme car il apparaît en discontinuité du bâti existant.
- Favorable à la sortie du réservoir de biodiversité.
Les faibles enjeux environnementaux identifiés sur tout le site de Saint-Martial - *Chapuyège* sont compatibles avec une sortie du réservoir de biodiversité. La parcelle située en contrehaut de la ferme paraît toutefois la plus appropriée pour l'implantation d'un bâtiment agricole.
- Sortie possible du réservoir de biodiversité, si besoin.
Les prairies mésophiles situées au nord (derrière le corps de ferme) et au sud (devant le corps de ferme) pourraient être sorties du réservoir de biodiversité sans pour autant lui porter atteinte.
Le petit espace d'agrément cerné de murets de pierres sèches, situé juste devant le corps de ferme, pourrait également être sorti du réservoir de biodiversité sans préjudice au réservoir. La conservation des murets serait tout de même bénéfique au milieu local.

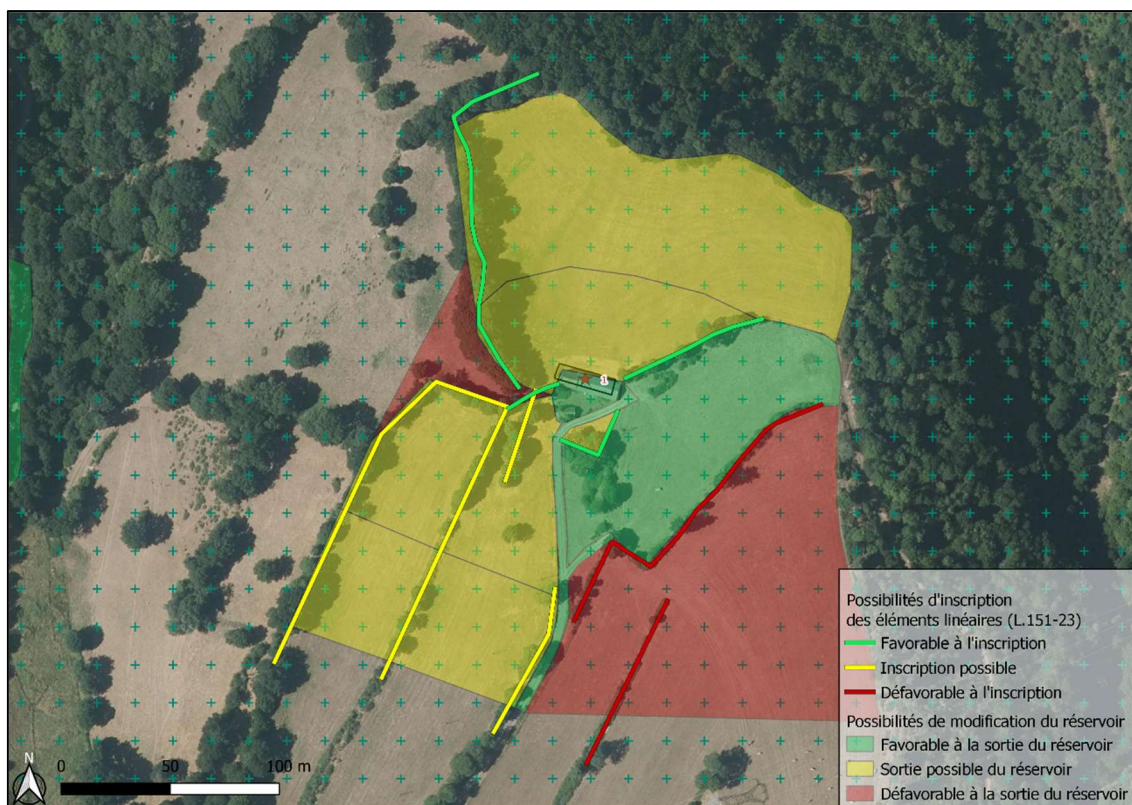


Figure 22: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Chapuyège

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral. La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur de Saint-Martial – Chapuyège.

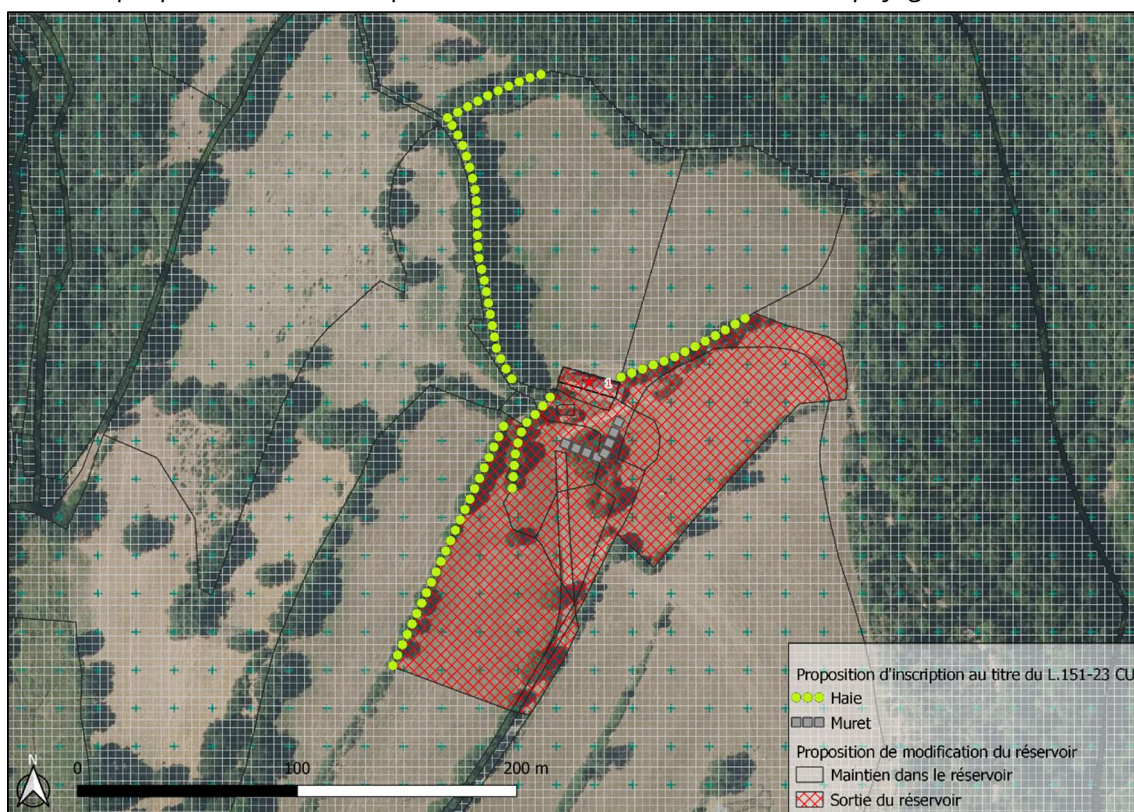


Figure 23: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Chapuyège

Il est donc proposé de retirer du réservoir de biodiversité un ensemble de 15 379 m² situé au sud et à l'est de la ferme actuelle, sur les prairies eutrophes / mésophiles les moins pentues.

En contrepartie, plusieurs éléments sont proposés à l'inscription au titre de l'Article L.151-23 du CU, à savoir :

- Les 2 murets de pierres sèches bordant l'espace d'agrément de la ferme (40 m).
- Les 2 alignements de Frênes têtards situés de part et d'autre de la ferme ainsi que la haie de vieux Chênes serpentant le long d'un ancien chemin descendant vers le lac (418 m).



5.6. Saint-Martial – Longchamp

5.6.1. Situation du secteur

Le secteur de Saint-Martial – Longchamp est situé à environ 750 m d'altitude, au nord du secteur Sud du PLUi de Saint Flour communauté. Il est positionné sur un replat à mi-pente et en rive gauche des gorges de la Truyère, sur les hauteurs du lac du barrage de Lanau.

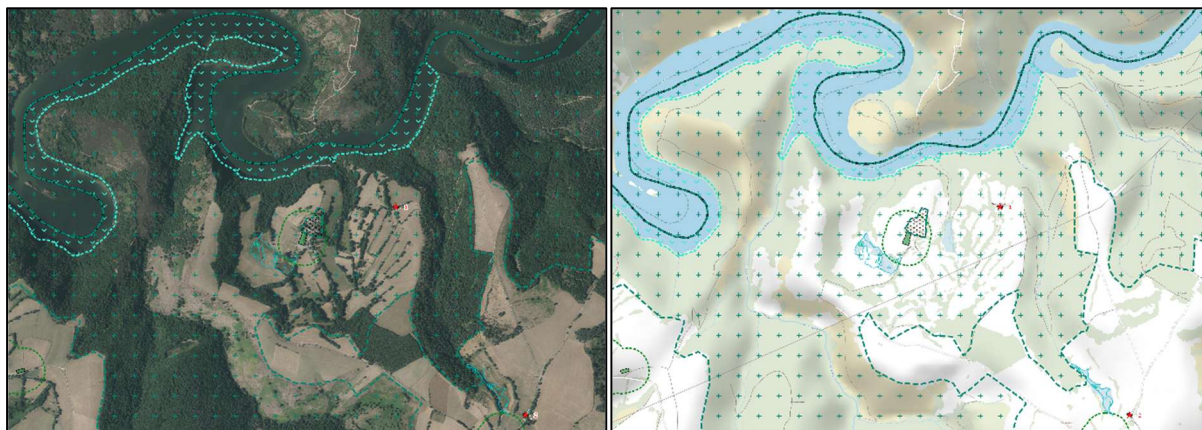


Figure 24 : Situation du secteur de Saint-Martial – Longchamp sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

5.6.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné

5.6.2.1. Origine du réservoir

Le secteur de Saint-Martial – Longchamp est intégré dans un réservoir de biodiversité calqué sur la ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Lanau » (830005491).

Outre cette ZNIEFF, le site est également inclus dans le site des « Gorges de la Truyère », classé Natura 2000 Oiseaux (FR8312010) et ZICO (00173), plus vaste que la ZNIEFF mais dont l'élargissement n'a pas été retenu pour définir le réservoir de biodiversité du PLUi.

5.6.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

Les enjeux environnementaux relatifs au réservoir sont les suivants :

- ZNIEFF de type I « Vallée de la Truyère, Barrage de Lanau » (830005491) :
 - Il s'agit d'une ZNIEFF de plus de 1 850 ha s'élevant de 664 à 966 m d'altitude, englobant la Truyère au niveau du barrage de Lanau, ses affluents et leurs versants. Elle est avant tout connue pour son avifaune et les milieux déterminants qui ont conduit à son inventaire sont des *Landes à Genêt purgatif* et les *Végétations des falaises continentales*.
 - Parmi les espèces déterminantes inventoriées, on retrouve :
 - 2 Lépidoptères, le Morio et l'Azuré des Orpins.
 - 4 Mammifères, La Genette, la Loutre et 2 Chiroptères.
 - 35 Oiseaux liés aux rivages du lac de barrage, aux milieux bocagers, aux falaises et aux forêts.
 - 2 Plantes à fleurs des falaises.
 - Et 2 Ptéridophytes également des falaises.
- Site Natura 2000 Oiseaux « Gorges de la Truyère » (FR8312010) et ZICO éponyme (00173) :

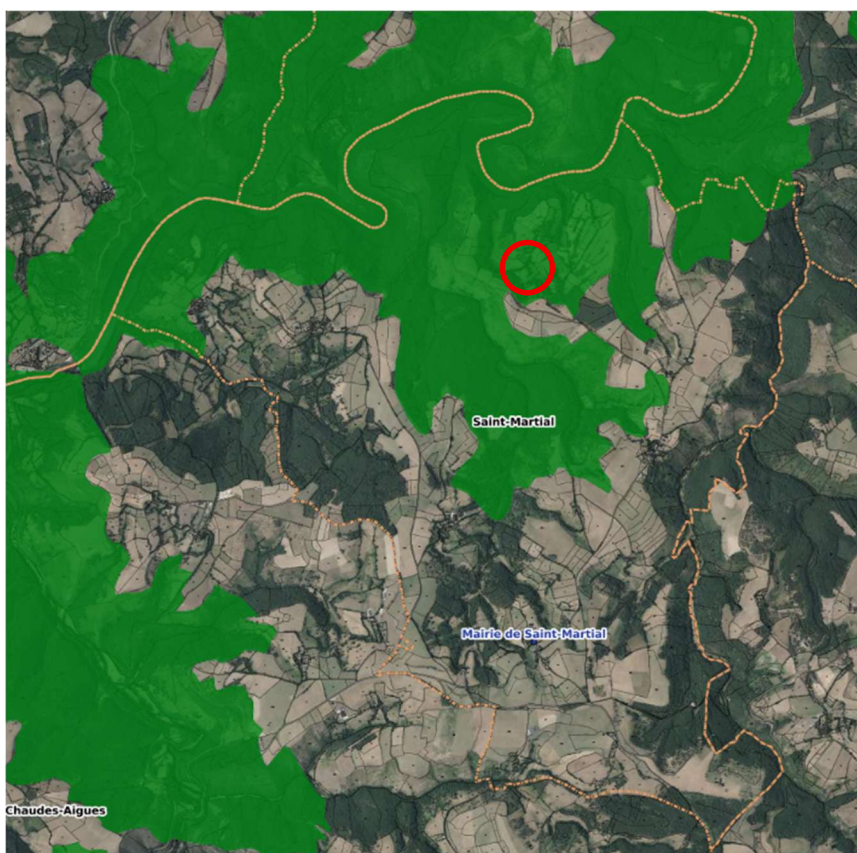
- Il s'agit d'un très grand site Natura 2000 (de la Directive Oiseaux) de plus de 21 500 ha couvrant les Gorges de la Truyère (partie cantalienne) et les milieux avoisinants. Il cible exclusivement des Oiseaux et n'apporte aucune indication sur les éventuels milieux à enjeux.
- Il indique la présence de 40 espèces d'Oiseaux inscrites à la Directive Oiseaux réparties principalement parmi 3 groupes dominants :
 - Des Rapaces (rupestres, pêcheurs, forestiers),
 - Des Oiseaux aquatiques et assimilés,
 - Des Oiseaux forestiers ou des haies.

5.6.2.3. Synthèse sur le réservoir

Il s'agit avant tout d'un réservoir centré sur les Gorges de la Truyère : la rivière, son lac de barrage (ici Lanau) et les falaises de ses versants.

Les habitats identifiés au travers des formulaires standards de données (FSD) mettent l'accent sur les milieux rupestres et les landes les bordant. Quant aux espèces, elles révèlent des milieux plus diversifiés, dont le bocage qu'il est probable de trouver dans le secteur d'étude.

Les principales menaces identifiées sur ce réservoir de biodiversité concernent les évolutions des pratiques culturelles, et principalement la déprise agricole dans les zones pentues des gorges qui conduit à la fermeture du milieu et la diminution des zones de chasse pour de nombreux animaux, principalement les Rapaces. Le maintien d'une activité agricole, conservatrice des haies bocagères, est donc primordial pour garantir la fonctionnalité environnementale de ce réservoir de biodiversité.



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



ZNIEFF type I Vallée de la Truyère barrage de Lanau - Identifiant national : 830005491

5.6.3. Analyse du secteur

Le secteur de Saint-Martial – *Longchamp* se déploie autour du village de Longchamp, implanté en position de croupe, juste au sud d'un méandre du lac du barrage de Lanau.

La partie composée du village historique de Longchamp est d'ores et déjà extraite du réservoir de biodiversité et classée en zone UAv du PLUi. À l'inverse, ce n'est pas le cas de l'entrée du village, où les activités agricoles sont toutefois développées. C'est d'ailleurs sur ces zones d'activité agricole (bâtiment d'élevage et de stockage, stockage de l'enrubanné et aires de manœuvre) que les enjeux environnementaux sont les plus faibles (évalués à *très faibles*).



Le village en lui-même, très végétalisé et bordé de haies naturelles, présente quant à lui un niveau d'enjeu environnemental faible ; tout comme les prairies mésophiles, à tendance eutrophe, qui se trouvent directement à proximité du bâtiment d'élevage et du site de stockage.



La naturalité des prairies s'accroît en s'éloignant du cœur de l'exploitation et en se dirigeant vers les pentes. Certains secteurs présentent même des faciès humides, c'est pourquoi l'enjeu environnemental de cet ensemble (parties plus éloignées) a été majoré (porté à *faible à modéré*) par rapport aux prairies mésophiles présentes sur les parties plus hautes, drainant un peu moins d'eau.



La carte ci-après retranscrit les niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Martial – Longchamp.

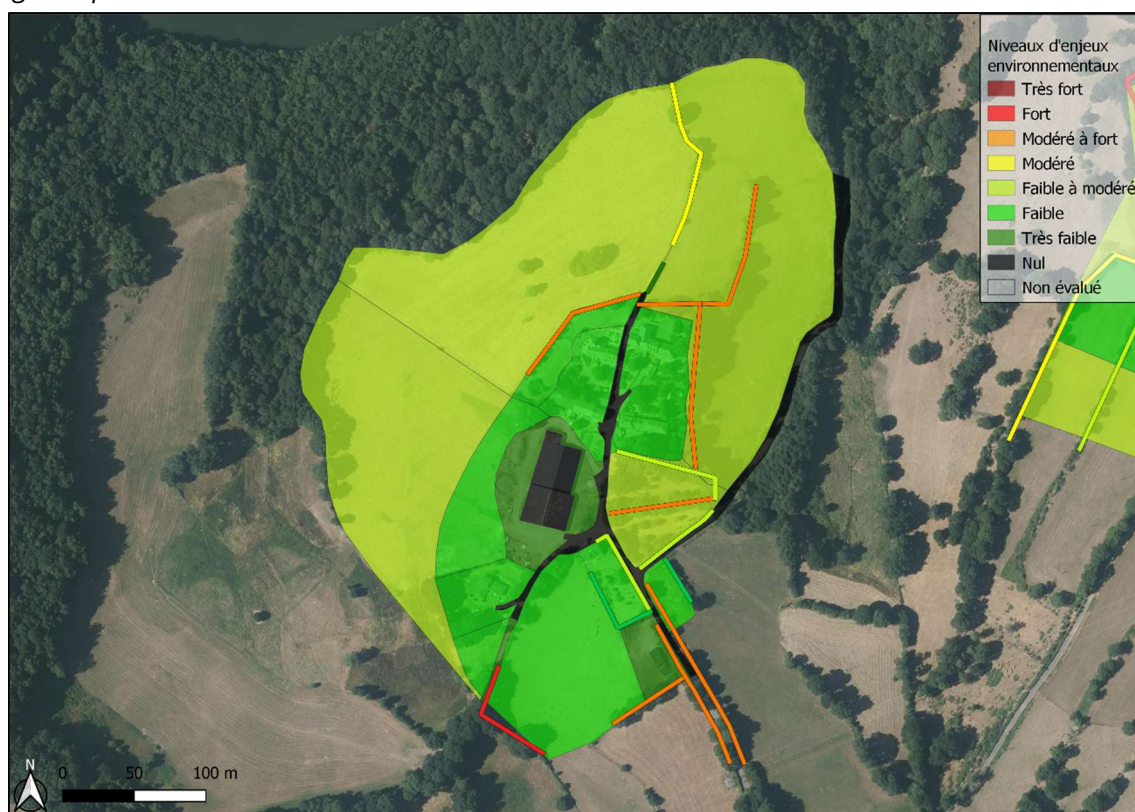


Figure 25 :: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Martial – Longchamp

5.6.4. Proposition d'ajustement du réservoir

L'ajustement du réservoir de biodiversité doit ici être réfléchi dans une logique de cohérence vis-à-vis du bourg qui est d'ores et déjà sorti du réservoir ; l'idée de fond restant bien entendu le maintien de la fonctionnalité écologique du réservoir de biodiversité actuel.

Le site ne présentant guère d'enjeux environnementaux si ce n'est dans ses haies, c'est donc le côté technique et fonctionnel qui domine dans la proposition de modification du réservoir.

L'application de ce principe permet d'établir un classement des espaces composant le secteur de Saint-Martial - Longchamp en 3 catégories (cette classification ne tient pas compte de la zone d'ores et déjà extraite du réservoir de biodiversité, Cf. carte suivante) :

- Défavorable à la sortie du réservoir de biodiversité.

Il s'agit des espaces les plus éloignés des bâtiments et des espaces de stockage de l'exploitation agricole.

NB. : Cet ensemble est présenté comme défavorable à la sortie du réservoir de biodiversité mais les faibles enjeux qui y ont été identifiés n'apparaissent pas suffisant pour en rendre réductible la sortie : ce sont les aspects techniques qui priment, en lien avec l'activité agricole.

- Favorable à la sortie du réservoir de biodiversité.

Toute la partie sommitale de la croupe sur laquelle est implanté le village et l'exploitation agricole ne présente pas de contre-indication à sa sortie du réservoir de biodiversité. Un tel découpage tend également à orienter le développement des activités agricoles (nouveaux bâtiments potentiels) vers le sud, à l'opposé de la partie historique et résidentielle principale du village.

- Sortie possible du réservoir de biodiversité, si besoin.

Une parcelle complémentaire, située en contrebas (vers l'est) de la route d'accès au village sert actuellement de stockage pour des pierres de maçonnerie. Cette parcelle a faible enjeu environnemental pourrait également être extraite du réservoir de biodiversité sans lui nuire.



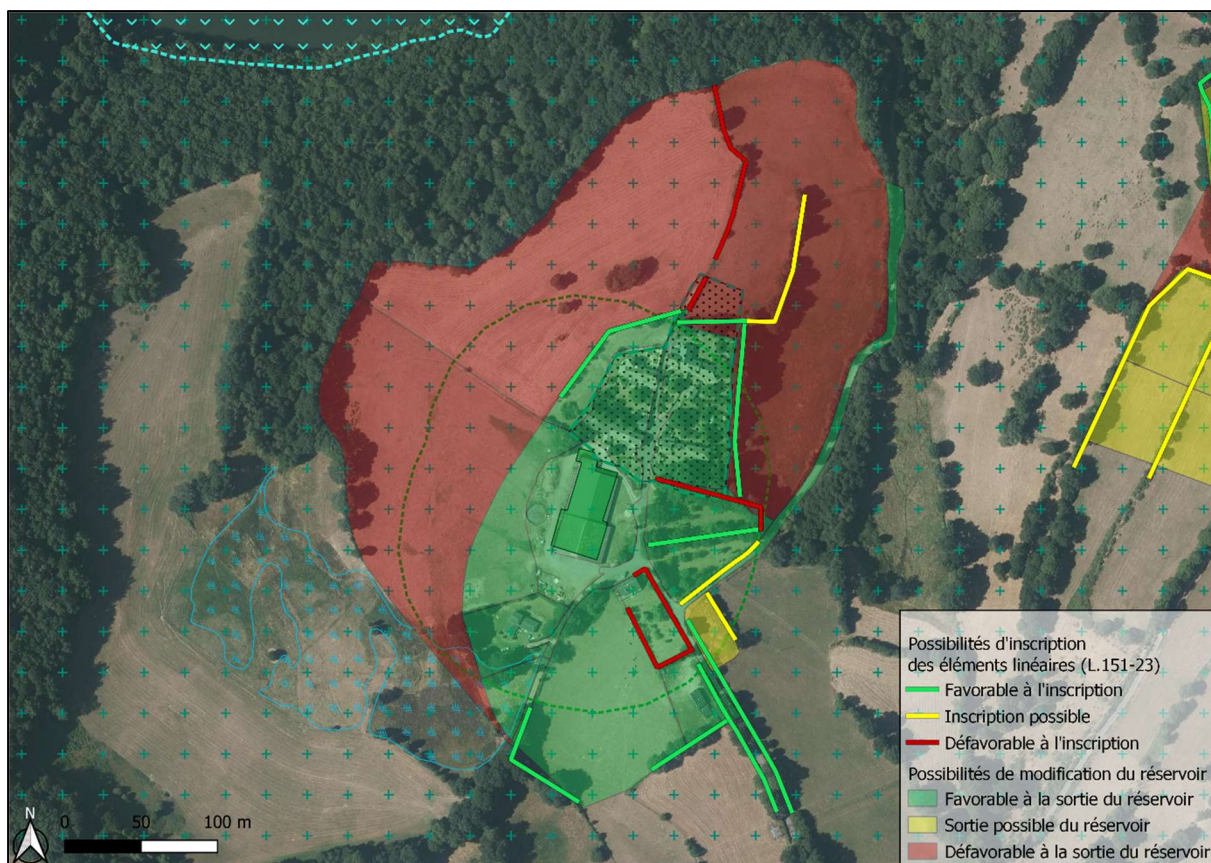


Figure 26: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Longchamp

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral.

La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur de Saint-Martial – Longchamp.

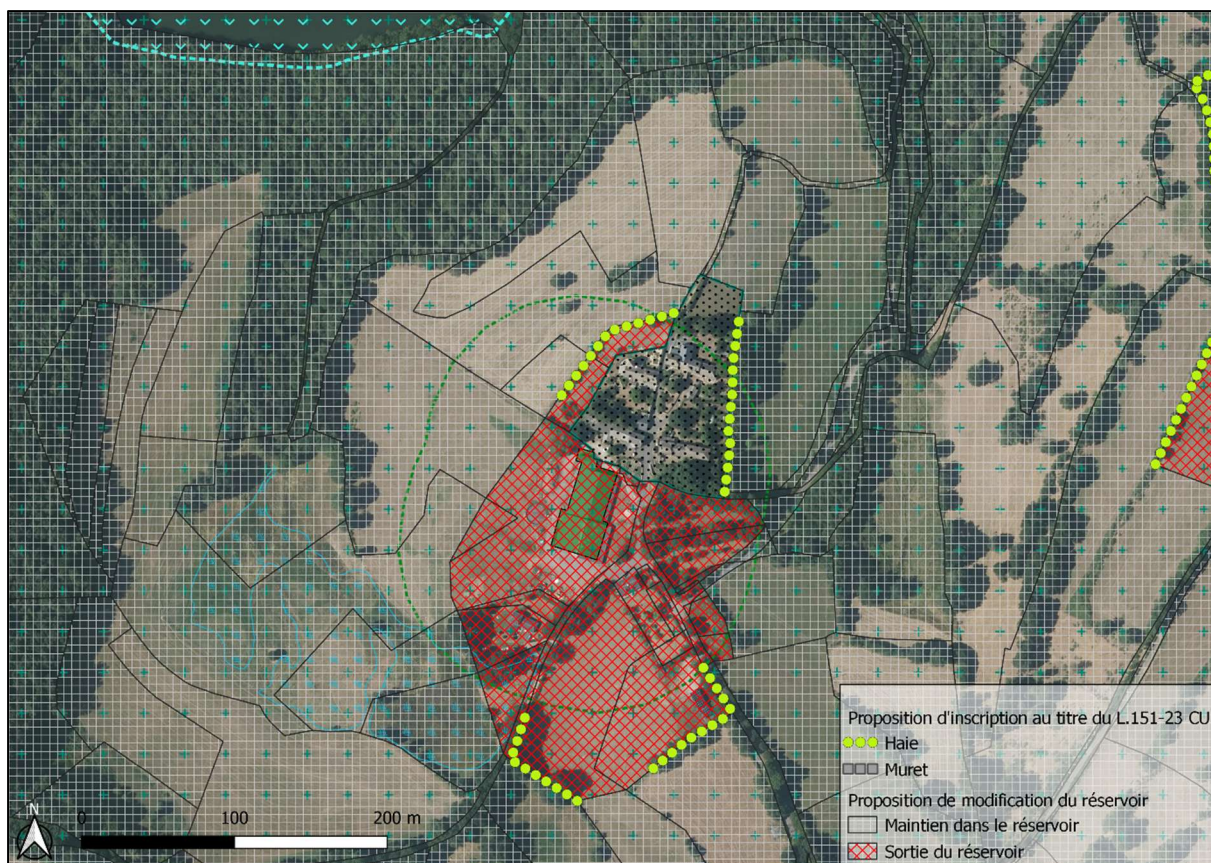


Figure 27: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Martial – Longchamp

Il est proposé d'extraire du réservoir de biodiversité un îlot de près de 35 054 m², complémentaire au secteur du village historique déjà hors réservoir, composé des bâtiments agricoles, des zones de stockage agricole, d'habitations et des prairies mésophiles / eutrophes.

En contrepartie, les haies présentant les plus forts enjeux environnementaux, implantées à la limite entre le réservoir et sa partie extraite, seraient inscrites au titre de l'Article L.151-23 du CU. Ces linéaires cumulent un total de 405 m.

5.7. Saint-Urcize – *Le Berthot*

5.7.1. Situation du secteur

Le secteur de Saint-Urcize – *Le Berthot* est situé à environ 1 200 m d'altitude au sud du secteur Sud du PLUi de Saint Flour communauté. Il est positionné en plein cœur du plateau ouvert de l'Aubrac.

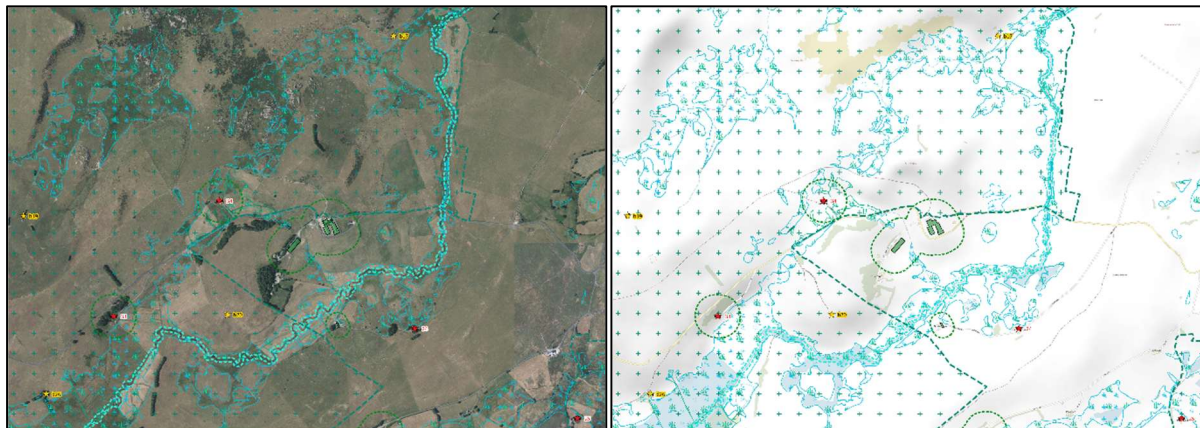


Figure 28 : Situation du secteur de Saint-Urcize – *Le Berthot* sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

5.7.2. Origine et enjeux du réservoir de biodiversité concerné

5.7.2.1. Origine du réservoir

Le secteur de Saint-Urcize – *Le Berthot* est inclus dans un réservoir de biodiversité calqué sur la ZNIEFF de type I « Vallée du Bès et du Rioumau » (830009034).

Le site Natura 2000 Habitats « Aubrac » (FR8301069) est également inclus dans ce réservoir de biodiversité du PLUi et un noyau de ce site Natura 2000 est d'ailleurs présent juste à côté du secteur d'étude (sans pour autant s'y superposer).

5.7.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

Les enjeux environnementaux relatifs au réservoir de biodiversité sont les suivants :

- ZNIEFF de type I « Vallée du Bès et du Rioumau » (830009034) :
 - Il s'agit d'une ZNIEFF de plus de 4 380 ha s'échelonnant de 999 à 1 422 m d'altitude. Elle s'étend sur une grande partie de la pointe sud de la commune de Saint-Urcize et couvre principalement les ruisseaux du Bès et du Rioumau mais également toute la partie sommitale ouverte de l'Aubrac cantalien.
 - Un seul habitat déterminant y a été recensé. Il s'agit des *Gazons à Nard raide et groupements apparentés*.
 - Concernant les espèces à enjeux, y ont été observé :
 - 9 Champignons.
 - 1 Poisson, le Chabot.
 - 8 Bryophytes plutôt aquatiques.
 - 8 Lépidoptères principalement liés aux milieux humides.
 - 4 Mammifères, la Loutre, le Campagnol amphibie, le Putois et un Chiroptère.
 - 2 Odonates (milieux humides).

- 18 Oiseaux : principalement des Rapaces et des passereaux liés aux espaces agricoles plutôt boisés.
- 26 espèces de plantes à fleurs, principalement des milieux humides ouverts.
- 1 Ptéridophyte.
- Site Natura 2000 « Aubrac » (FR8301069 – Habitats) :
 - Il s'agit d'un site Natura 2000 de 723 ha composé de 6 noyaux distincts. Le secteur de Saint-Urcize – *Le Berthot* s'intercale entre les 2 noyaux les plus au nord-est.
 - Les habitats d'intérêt communautaire qui s'y trouvent se répartissent en 4 grandes catégories :
 - Des habitats humides liés principalement aux tourbières.
 - Des milieux à tendance « sèche », représentés par des landes sèches voire des affleurements rocheux.
 - Des prairies, soit de fauche d'altitude, soit des gazons à Nard (avec de nombreux blocs erratiques).
 - Enfin, des boisements, ici représentés par des Hêtraies à houx.
 - Concernant les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats, seules 4 d'entre elles sont présentes :
 - 1 Papillon : le Damier de la Succise
 - 3 plantes : la Bruchie des Vosges et l'Hypne vernissé (2 mousses) et le Fluteau nageant (une espèce aquatique)
 - Une liste complémentaire d'espèces importantes vient compléter les informations du formulaire standard de données. Celle-ci est proche de celle de la ZNIEFF présentée juste avant.

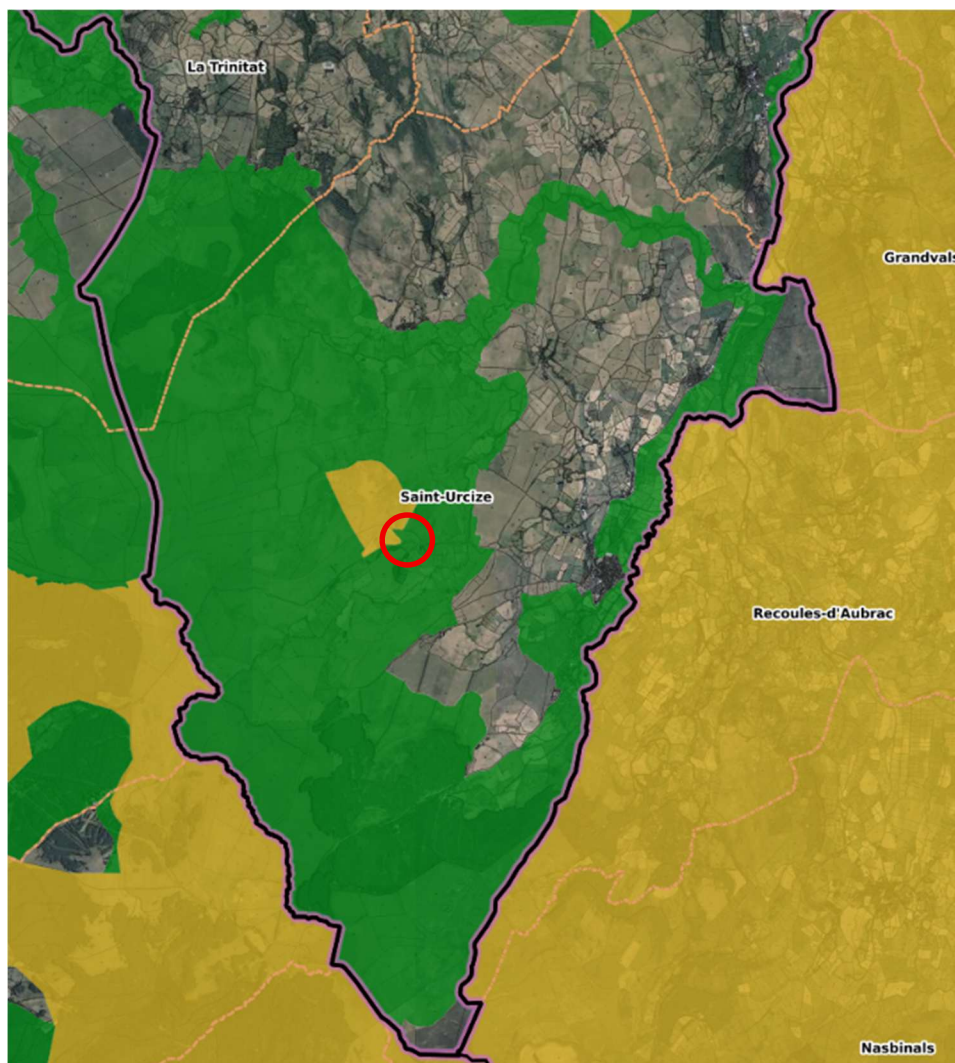
5.7.2.3. Synthèse sur le réservoir

L'analyse des composantes environnementales ayant conduit à la définition du réservoir de biodiversité concernant le secteur de Saint-Urcize – *Le Berthot* met en exergue des milieux opposés et donc des espèces aux mœurs très différents :

- Principalement des milieux humides représentés par des tourbières et des zones humides, en situation de vallon.
- À l'inverse, en position dominante, des milieux plus ou moins secs ou assimilés, avec entre autres des prairies plutôt sèches comme les gazons à Nard.

Les principales pressions exercées sur ce réservoir, selon les FSD, proviennent du monde agricole et principalement des nouvelles pratiques liées à la mécanisation : drainage, fertilisation, dérochement, retournement des prairies naturelles...

À l'inverse, les principales incidences positives émanent également de l'agriculture grâce à ses pratiques extensives dont la fauche des prairies naturelles. Ainsi, il est important de maintenir une activité agricole sur ces sites afin d'en garantir l'intérêt environnemental.



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

- ZNIEFF type I « VALLEE DU BES ET DU RIOMAU » - Identifiant national : 830009034
- Natura 2000 « Aubrac » - Identifiant national : FR8301069

5.7.3. Analyse du secteur

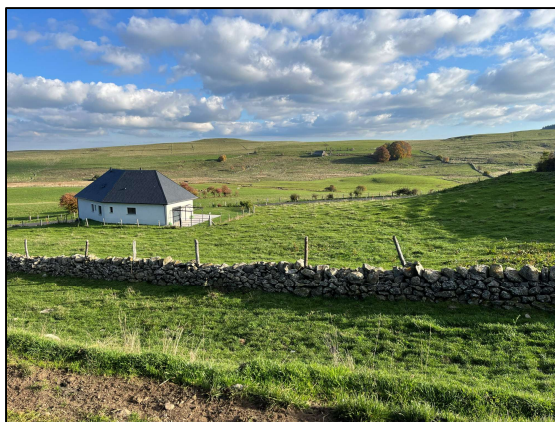
Le secteur de Saint-Urcize – *Le Berthot* est composé d'un ensemble de 2 exploitations agricoles bien développées et situées en bordure du réservoir de biodiversité. Le réservoir de biodiversité du PLUi détoure ici le vallon (approximativement, en s'appuyant entre autres sur le tracé de la route départementale n°665 SAINT-URCIZE/LAGUIOLE) dans lequel sont implantés les 2 sièges d'exploitation.

Ces exploitations ont chacune un projet : pour l'une la construction d'un bâtiment d'élevage et pour l'autre la construction d'une fumière couverte, qui sont susceptibles de se réaliser au nord de la route départementale, dans le réservoir de biodiversité du PLUi. L'analyse environnementale a donc porté au nord et au sud de la route départementale, afin d'identifier des points communs ou des différences entre l'intérieur et l'extérieur du réservoir.

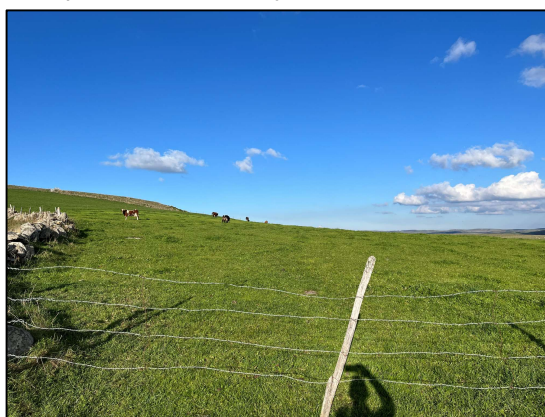
Pour ce qui concerne les bâtiments d'exploitation, ceux-ci sont récents, surtout celui au nord de la route départementale. Aucune végétation ne se développe sur les aires de manœuvre, les enjeux environnementaux y sont *nuls*. Quant aux aires de stockages annexes, les enjeux y sont *très faibles*.



Les bâtiments d'habitation ou les anciens bâtiments agricoles de ces 2 exploitations présentent quant à eux des espaces annexes plus végétalisés qui leur confèrent tout de même un enjeu environnemental *très faible* ; tout comme c'est le cas pour la piste qui part vers le nord du bâtiment agricole récent (sert également de zone de stockage et de manœuvre).



Les prairies bordant les bâtiments agricoles apparaissent dégradées d'une part par le dérochement et d'autre part par l'apport d'azote (visible via les nombreuses espèces nitrophiles présentes) généré par le parage régulier des animaux. Il s'agit donc de prairies mésophiles à eutrophes qui ne présentent guère d'enjeu environnemental eu égard aux habitats et espèces ciblées dans le réservoir de biodiversité. L'enjeu de ces prairies est donc *faible*.



Les prairies mésophiles « un peu plus éloignées » présentent un niveau d'enjeu environnemental un peu plus élevé (*faible à modéré*) pour 2 raisons : celles au nord s'ouvrent progressivement vers des prairies plus naturelles, correspondant aux habitats du réservoir de biodiversité ; celles au sud, bien qu'eutrophisées, sont quant à elles parsemées de zones humides (vallon impliquant des écoulements).



Enfin, plus à l'ouest, les prairies présentent ici un faciès plus naturel, notamment car elles n'ont pas été dérochées. Leur niveau d'enjeu environnemental est ainsi évalué à *modéré*.

La carte ci-après retranscrit les niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Urcize – Le Berthot.

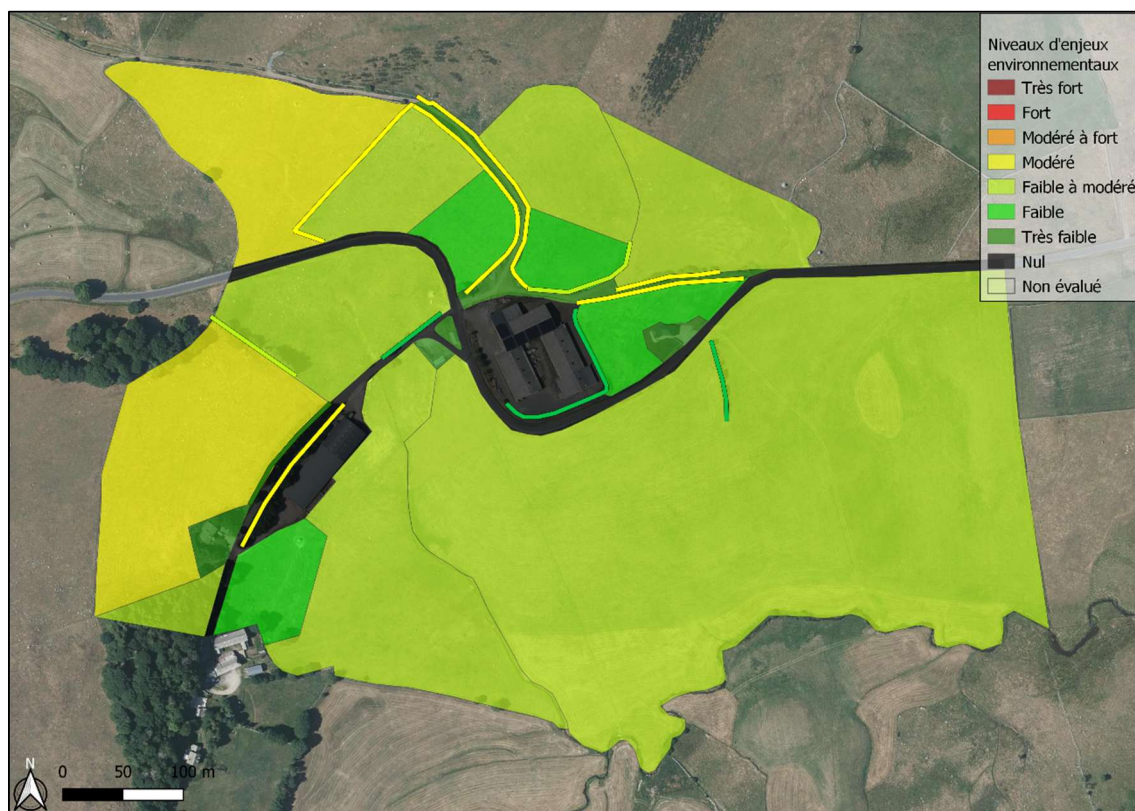


Figure 29: Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Urcize – Le Berthot

5.7.3.1. Focus sur le volet paysager

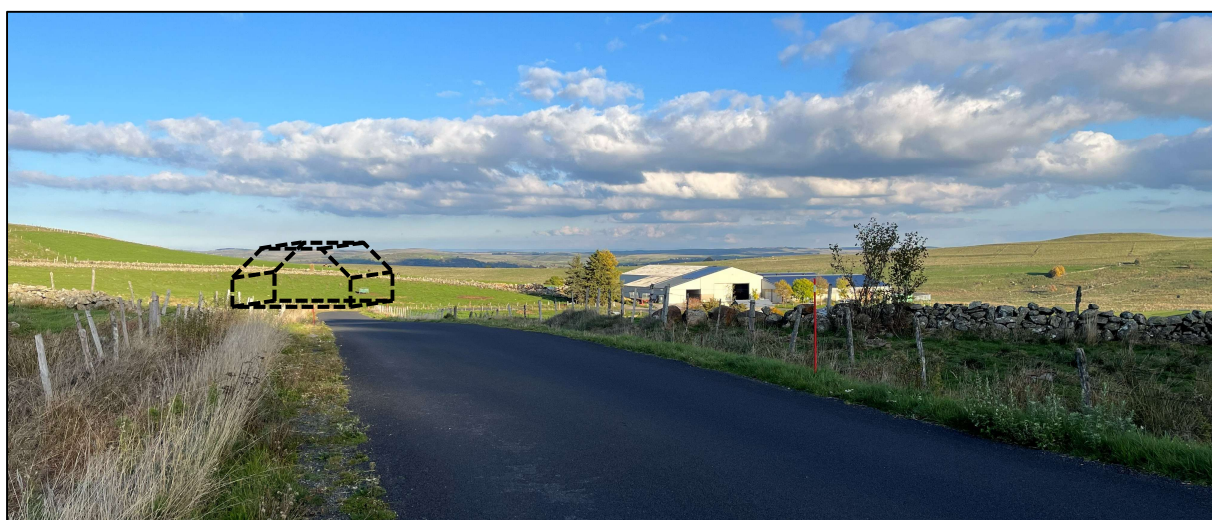
La route départementale traversant le secteur d'étude a été inscrite comme « route paysagère » par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Une rapide analyse paysagère a donc été réalisée lors du passage sur le terrain.

Il ressort de cette analyse que le bâtiment d'élevage déjà présent, positionné en hauteur (sur un remblai délimité par un enrochement) occupe l'espace visuel depuis la route départementale par l'est ou par l'ouest.

Cependant, l'ajout d'un second bâtiment au nord du bâtiment existant, tel que prévu sur le plan de masse soumis à demande de permis de construire, viendrait sur-impacter les paysages locaux. Tout particulièrement en arrivant de l'ouest, l'horizon paysager ouvrant sur le plateau serait coupé par ce bâtiment.



Vue de l'est : bâtiments d'élevage existants et projet envisagé



Vue de l'ouest : projet envisagé et bâtiments d'élevage existants

5.7.4. Proposition d'ajustement du réservoir

L'ajustement du réservoir de biodiversité doit être réfléchi dans l'objectif de permettre le développement de l'activité agricole autour de l'exploitation actuelle, sans nuire aux qualités environnementales du secteur. Dans ces circonstances, plusieurs facteurs sont donc à prendre en compte :

- Des aspects environnementaux :
 - il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des espaces à enjeu environnemental supérieur ou égal à *modéré*, ou pouvant générer des impacts indirects sur le site Natura 2000 tout proche.
- Des aspects techniques :
 - il ne sera pas proposé de retirer du réservoir des secteurs trop pentus ou en zones humides, ne permettant pas l'implantation de bâtiments agricoles.
- Des aspects paysagers :
 - dans la mesure du possible, les propositions d'ajustement des réservoirs de biodiversité prendront en compte les aspects paysagers pour ne pas générer de nouveaux impacts visuels marqués...

L'application de ces 3 principes permet d'établir un classement des espaces avoisinant le secteur de Saint-Urcize – Le Berthot en 3 catégories (Cf. carte suivante) :

- Défavorable à la modification du classement actuel (sortie du réservoir au nord, entrée dans le réservoir au sud).

Tout le sud du secteur analysé, hors réservoir de biodiversité ne présente pas d'intérêt à entrer dans le réservoir, les prairies y étant dégradées.

Il n'est pas non plus opportun de faire sortir du réservoir la parcelle la plus au nord-ouest, qui présente en effet un facies naturel (pâturage non dérochée) et proche du site Natura 2000 « Aubrac ».
- Favorable à la modification du classement actuel.

Hormis la piste qui part vers le nord et ses abords directs qui servent de stockage agricole, rien n'apparaît directement favorable pour une sortie du réservoir.
- Modification au besoin du classement actuel.

Les 3 parcelles directement au nord du bâtiment agricole principal, aux enjeux environnementaux dégradés, pourraient quant à elles, au besoin, être retirées du réservoir de biodiversité. Il est cependant nécessaire de bien approcher la dimension paysagère de ces 3 parcelles. Certes, les enjeux environnementaux y sont limités (eutrophisation, dérochement), mais ajouter un bâtiment éloigné du bâti actuel impacterait le paysage...

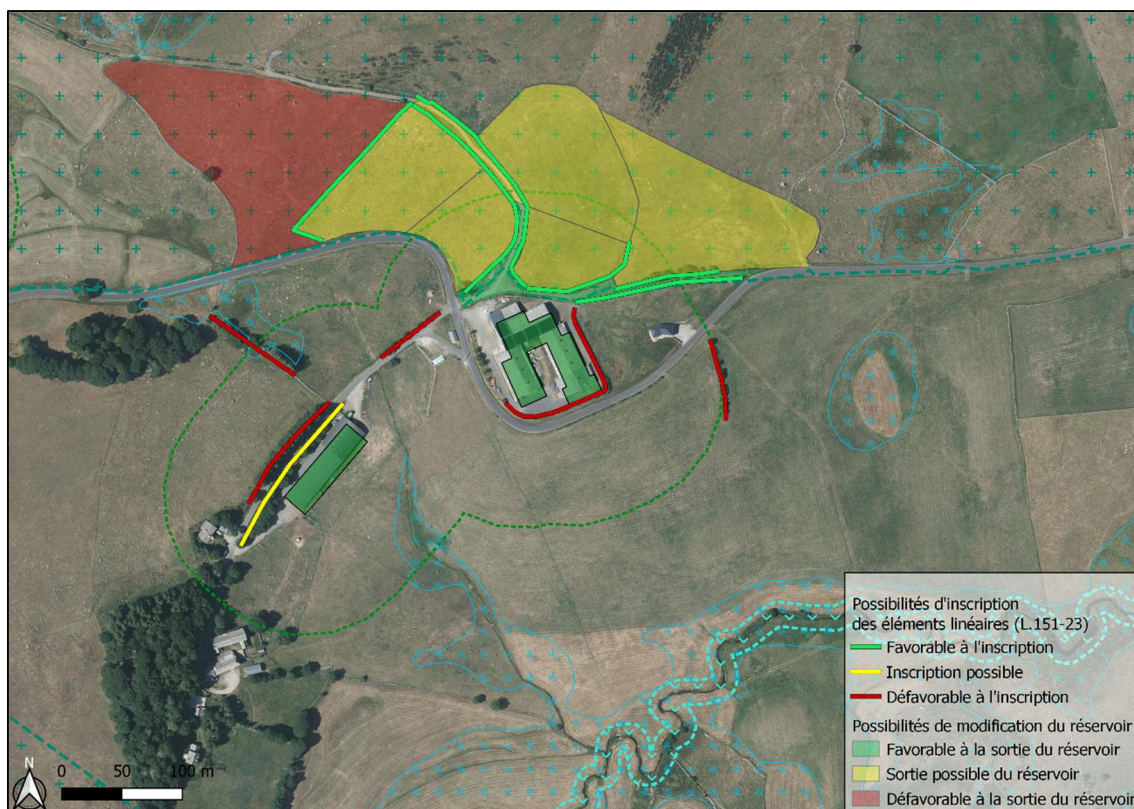


Figure 30: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – Le Berthot

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral.

La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur de Saint-Urcize – Le Berthot.



Figure 31 : Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – Le Berthot

Il est proposé de sortir du réservoir de biodiversité la parcelle située en arrière des bâtiments d'exploitation (au nord des bâtiments). Celle-ci ne présente en effet guère d'enjeu environnementaux. De plus, elle reste relativement protégée d'un point de vue paysager : Elle est en effet accolée au bâtiment d'exploitation principal et située légèrement en contrebas d'un soubresaut du terrain. L'ajout ici d'un bâtiment s'intégrerait dans « la masse » du bâtiment déjà existant, sans impacter outre mesure la perception locale du paysage.

6. Analyse environnementale en lien avec le classement UNESCO Chemin de St Jacques de Compostelle

6.1. Saint-Urcize – *Puy de Gudette*

6.1.1. Situation du secteur

Le secteur de Saint-Urcize – *Puy de Gudette* est situé à environ 1 200 m d'altitude au sud du secteur Sud du PLUi de Saint Flour communauté. Il est positionné en plein cœur du plateau ouvert de l'Aubrac.

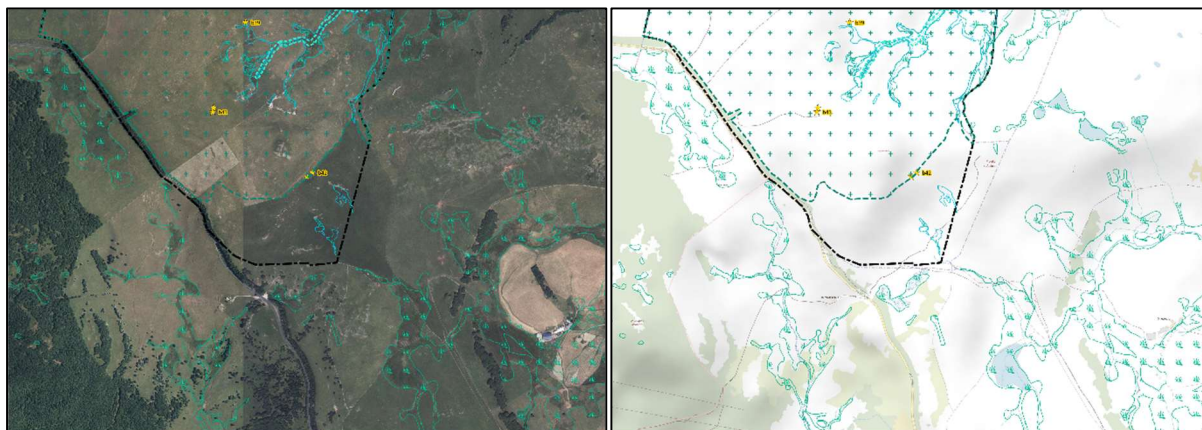


Figure 32 : Situation du secteur de Saint-Urcize – *Puy de Gudette* sur fond d'orthophoto puis de plan IGN, avec report des prescriptions surfaciques du PLUi

6.1.2. Analyse du réservoir de biodiversité à proximité

6.1.2.1. Origine du réservoir

Le secteur de Saint-Urcize – *Puy de Gudette* borde un réservoir de biodiversité calqué sur la ZNIEFF de type I « Vallée du Bès et du Riomau » (830009034).

6.1.2.2. Enjeux environnementaux du réservoir

Les enjeux environnementaux relatifs au réservoir de biodiversité sont les suivants :

- ZNIEFF de type I « Vallée du Bès et du Riomau » (830009034) :
 - Il s'agit d'une ZNIEFF de plus de 4 380 ha s'échelonnant de 999 à 1 422 m d'altitude. Elle s'étend sur une grande partie de la pointe sud de la commune de Saint-Urcize, sauf son extrémité, et couvre principalement les ruisseaux du Bès et du Riomau mais également toute la partie sommitale ouverte de l'Aubrac cantalien.
 - Un seul habitat déterminant y a été recensé. Il s'agit des *Gazons à Nard raide et groupements apparentés*.
 - Concernant maintenant les espèces à enjeux, y ont été observé :
 - 9 Champignons.
 - 1 Poisson, le Chabot.
 - 8 Bryophytes plutôt aquatiques.
 - 8 Lépidoptères principalement liés aux milieux humides.
 - 4 Mammifères, la Loutre, le Campagnol amphibie, le Putois et un Chiroptère.

- 2 Odonates (milieux humides).
- 18 Oiseaux : principalement des Rapaces et des passereaux liés aux espaces agricoles plutôt boisés.
- 26 espèces de plantes à fleurs, principalement des milieux humides ouverts.
- 1 Ptéridophyte.

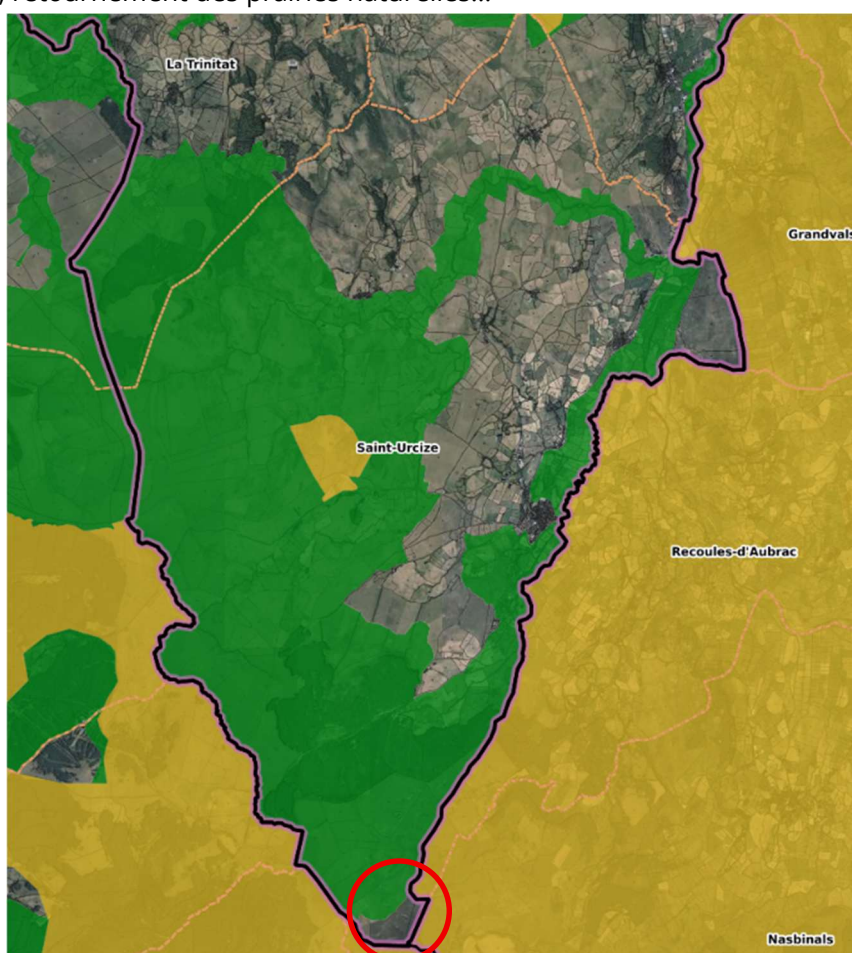
De plus, ce secteur en limite des 3 départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, est limitrophe de 2 sites Natura 2000 :

- Côté ouest : Plateau central de l'Aubrac aveyronnais - Identifiant national : FR7300871
- Côté est : Plateau de l'Aubrac - Identifiant national : FR9101352

6.1.2.3. Synthèse sur le réservoir

L'analyse des composantes environnementales ayant conduit à la définition du réservoir de biodiversité bordant le secteur de Saint-Urcize – *Puy de Gudette* met en exergue un seul milieu, à savoir : des gazons à Nard raide.

Les principales pressions exercées sur ce réservoir, selon les FSD, proviennent du monde agricole et principalement des nouvelles pratiques liées à la mécanisation : drainage, fertilisation, dérochement, retournement des prairies naturelles...



Extrait <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

 ZNIEFF type I « VALLEE DU BES ET DU RIOMAU » - Identifiant national : 830009034

 Natura 2000 « PLATEAU CENTRAL DE L'AUBRAC AVEYRONNAIS » - Identifiant national : FR7300871
et « PLATEAU DE L'AUBRAC » - Identifiant national : FR9101352

6.1.1. Analyse du secteur

Le secteur de Saint-Urcize – *Puy de Gudette* est composé d'une vaste prairie exposée au sud et délimitée :

- Au nord et à l'est par une clôture agricole,
- À l'ouest par une bande boisée résineuse typique de l'Aubrac,
- Et au sud par un muret de pierres sèches marquant la limite avec le département voisin (l'Aveyron).

Un buron est également présent en limite du périmètre étudié.

La bande boisée résineuse, totalement artificielle, ne présente guère d'enjeu environnemental (*très faible*).



La prairie d'altitude présente quant à elle un faciès de prairie à Nard raide, qui n'est autre que l'habitat déterminant principal de la ZNIEFF ayant servi à délimiter l'emprise du réservoir de biodiversité. L'enjeu environnemental de cette prairie naturelle est donc *fort*. Cet ensemble présente également par endroits un profil de zones humides, déjà répertoriées dans le PLUi.



L'espace associé au buron présente lui-aussi ce faciès de gazon à Nard mais on y note une pression anthropique légèrement supérieure, faisant ainsi passer son niveau d'enjeu environnemental à *modéré à fort*.



La carte ci-après retranscrit les niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Urcize – Puy de Gudette.

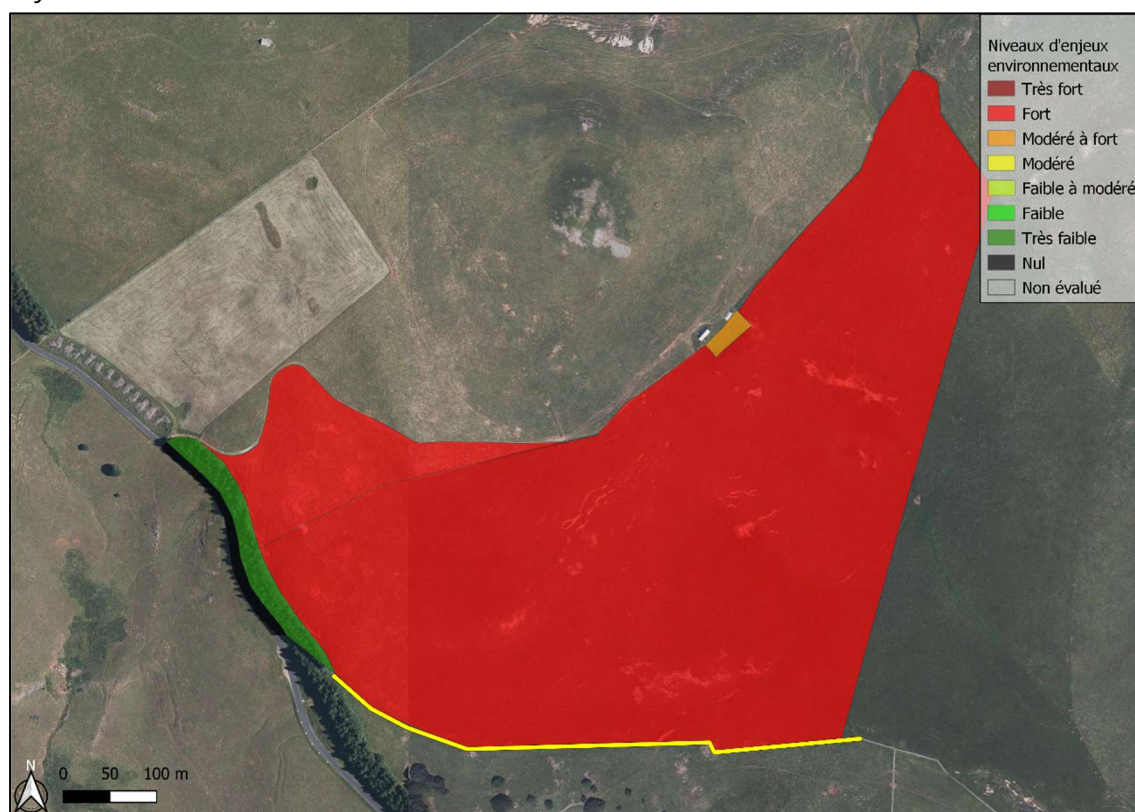


Figure 33 : Niveaux d'enjeux environnementaux du secteur de Saint-Urcize – Puy de Gudette

6.1.2. Proposition d'ajustement du réservoir

Le facteur environnemental domine dans l'évaluation de l'intérêt à faire entrer dans le réservoir de biodiversité cette partie du territoire intercommunale, incluse dans le périmètre de protection du bien UNESCO « Chemin de Saint-Jacques de Compostelle ».

Aussi, il paraît tout à fait cohérent d'intégrer au réservoir de biodiversité toute la partie naturelle du secteur d'étude, composée de la prairie à Nard ainsi que celle située autour du buron.

À l'inverse, la bande boisée résineuse ne présente pas assez d'intérêt écologique pour qu'il soit proposé de l'intégrer au réservoir.

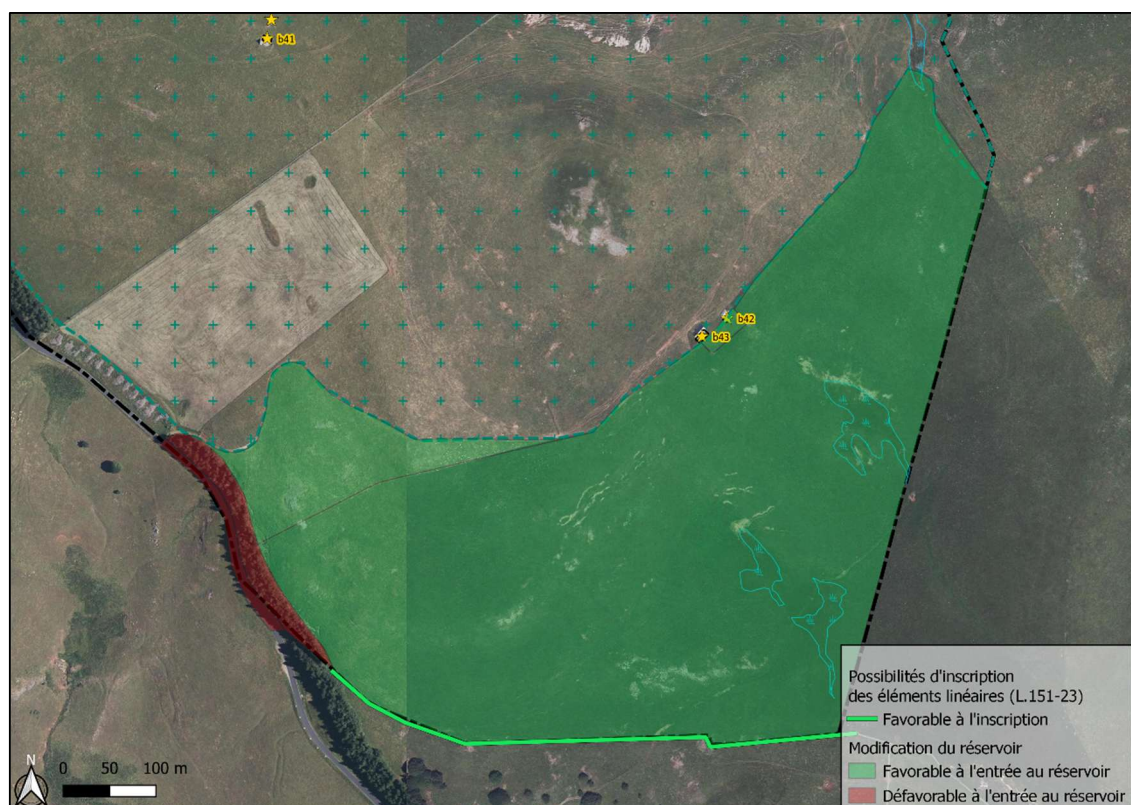


Figure 34: Possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – Puy de Gudette

Afin de rester cohérent avec les principes de la planification territoriale, ces possibilités d'évolution du réservoir de biodiversité ont été retravaillées selon le parcellaire cadastral.

La carte ci-après présente la proposition effectuée pour le secteur de Saint-Urcize – *Puy de Gudette*.



Figure 35: Propositions de modification du réservoir de biodiversité autour de Saint-Urcize – *Puy de Gudette*

C'est donc tout le reste de la parcelle cadastrale D 802, hormis la portion de bande boisée résineuse, qu'il est proposé d'intégrer au réservoir du biodiversité. Ceci représente 288 842 m².

De plus, il est proposé d'inscrire le muret de pierres sèches (580 m) marquant la limite départementale, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme.



7. Synthèse

7.1. Synthèse chiffrée de la révision allégée n°2

Une telle proposition d'évolution des réservoirs de biodiversité du PLUi de Saint Flour communauté conduirait ainsi à :

1. **Extraire des réservoirs de biodiversité 170 707 m²** d'espaces à faibles enjeux environnementaux (espaces construits et artificialisés, jardins d'agrément, prairies eutrophes).

Retrait des réservoirs de biodiversité :

Site	Surface	Type de milieux concernées
- Espinasse – Le Soul	- 15 601 m ²	Bâti agricole traditionnel, prairies eutrophes, terrains d'agrément
- Espinasse – Mournac	- 10 937 m ²	Bâti agricole traditionnel et hangar récent, délaissés agricoles (Orties), prairies eutrophes
- Jabrun – Les Angles	- 38 574 m ²	Bâti agricole traditionnel et stabulation récente, terrains d'agrément, prairies eutrophes
- La Trinitat – Montfol	- 50 573 m ²	Bâti agricole traditionnel et hangars récents, terrains d'agrément, terre labourée
- Saint-Martial – Chapuyège	- 15 747 m ²	Bâti agricole traditionnel, prairies eutrophes
- Saint-Martial – Longchamp	- 34 686 m ²	Maisons d'habitation, hangars agricoles récents, espaces de stockage agricole, terrains d'agrément, prairies eutrophes
- Saint-Urcize – Le Berthot	- 4 589 m ²	Prairies eutrophes
TOTAL :	- 170 707 m²	

2. **Ajouter aux réservoirs de biodiversité un milieu de 288 859 m²** à fort enjeu environnemental (gazon à Nard raide).

Intégration aux réservoirs de biodiversité :

Site	Surface	Type de milieux concernées
- Saint-Urcize – Puy de Gudette :	+ 288 859 m ²	Gazons à Nard raide
TOTAL :	+ 288 859 m²	

Ainsi, l'ajustement des réservoirs de biodiversité proposé présente une balance positive de **+ 118 152 m²**. De plus, ce sont des milieux à faibles enjeux environnementaux qui ont été extraits des réservoirs de biodiversité, contre des milieux à forts enjeux qui y ont été intégrés.

3. **Inscrire au titre de l'article L.151-23 du CU, pour des raisons écologiques :**

- a. 1 263m_{lin} de haies et alignements de Frênes têtards
- b. 1 051m_{lin} de murets de pierres sèches.

Outre l'intérêt environnemental intrinsèque à ces éléments linéaires, ils présentent également l'intérêt, pour la plupart, de marquer la transition entre l'intérieur des réservoirs de biodiversité et l'extérieur.

Identification de haies ou murets au titre de l'article L. 151-23 :

	Haies	Murets
- Espinasse – <i>Le Soul</i> :	191 m	0 m
- Espinasse – <i>Mournac</i> :	162 m	156 m
- Jabrun – <i>Les Angles</i> :	87 m	275 m
- La Trinitat – <i>Montfol</i> :	0 m	0 m
- Saint-Martial – <i>Chapuyège</i> :	418 m	40 m
- Saint-Martial – <i>Longchamp</i> :	405 m	0 m
- Saint-Urcize – <i>Le Berthot</i> :	0 m	0 m
- Saint-Urcize – <i>Puy de Gudette</i> :	0 m	580 m
TOTAUX :	1 263 m	1 051 m

7.2. Synthèse comparative de la révision allégée n°2

La révision allégée n° 2 permet *in fine* :

- d'intégrer **11,82 ha** d'espaces naturels supplémentaires aux réservoirs de biodiversité,
- d'inscrire **1 263 m** supplémentaires de haies, alignements d'arbres et trame bocagère
- d'inscrire **1 051 m** de murets de pierres sèches au titre de l'article L. 151-23 du CU.

À titre comparatif :

- A l'échelle du PLUi approuvé :
 - Les réservoirs de biodiversité représentent actuellement 34 276 ha,
 - Les haies inscrites cumulent 91 304 m_{lin},
 - Aucun muret de pierres sèches n'est inscrit à l'heure actuelle.
- A l'échelle du plan de secteur Sud :
 - Les réservoirs de biodiversité représentent actuellement 11 788 ha,
 - Aucune haie n'est inscrite à l'heure actuelle,
 - Aucun muret de pierres sèches n'est inscrit à l'heure actuelle.

Ainsi, les modifications apportées par la révision allégée n°2 induisent une augmentation de :

	Ensemble du PLUi	Plan de secteur Sud
- Superficie des réservoirs de biodiversité :	+ 0,03 %	+ 0,10 %
- Linéaires de haies inscrites :	+ 1,38 %	+ ∞
- Linéaires de murets inscrits :	+ ∞	+ ∞

Evolutions surfaciques apportées par le projet de Révision allégée n°2

Prescriptions protectrices des enjeux de biodiversité	PLUi approuvé 08/07/2024	Dont Plan de secteur Sud	Evolution apportée par la RA2	PLUi après Révision allégée n°2
Réservoirs de biodiversité à protéger (ha)	34 276	11 788	+11,82	34 288 ha
Alignements d'arbres et trame bocagère à préserver (km)	91,30	0	+ 1,26	92,68 km
Linéaire de murets en pierres sèches protégés au titre de l'article L.151-23 (m)	0	0	+1 051	1 051 mètres

7.3. Synthèse qualitative de la révision allégée n° 2

Le projet de révision allégée n° 2 prévoit en certains endroits du plan de secteur Sud, une réduction des emprises des réservoirs de biodiversité.

Toutefois, au regard de la réalité de terrain les retraits proposés concernent des milieux sous forte influence humaine, à proximité directe de constructions. Dans de tels endroits, une biodiversité spécifique à l'activité humaine se met en place. Cette biodiversité, « banale », liée aux constructions et à l'eutrophisation des prairies, est très différente de celle ciblée par les différents zonages environnementaux ayant conduit à la définition initiale des réservoirs de biodiversité du PLUi. Ainsi, le retrait de ces milieux des réservoirs de biodiversité, sur des superficies restreintes, n'impacte en rien le fonctionnement écologique des réservoirs de biodiversité.

Par ailleurs, la réduction des réservoirs autour des bâtiments et hameaux agricoles ciblés par la révision allégée n° 2 n'engendre pas de modification du zonage réglementaire du PLUi, les secteurs concernés restant en zone agricole. Ainsi, hormis pour l'activité agricole qu'il est impératif de préserver pour maintenir la mosaïque de milieux à l'origine de la diversité biologique observée, cette révision allégée n'ouvre pas de nouveaux droits à l'urbanisation.

Enfin, afin de marquer physiquement les limites des réservoirs de biodiversité, quand cela a été possible, des linéaires de haies, d'alignements de Frênes têtards ou des murets de pierres sèches sont proposés à l'inscription au titre de l'article L. 151-23 du CU. Ces linéaires serviront à la fois de zones tampon et de limite entre les espaces anthropisés et les espaces plus naturels.

D'autre part, le projet de révision allégée n° 2 prévoit une extension des réservoirs de biodiversité dans un milieu à fort enjeu environnemental (gazon à Nard raide).

Ainsi l'adaptation des réservoirs de biodiversité sur le Plan de secteur Sud conduit globalement à l'augmentation de leur superficie, avec une réduction répondant aux besoins de l'activité agricoles et une augmentation répondant aux enjeux de protection environnementaux et paysager.

De plus, le projet de Révision allégée n°2 n'a pas d'incidence sur les autres éléments de la Trame Verte et Bleue ou prescriptions protectrices de la biodiversité du PLUi, et notamment les cours d'eau et ripisylves à préserver, les zones humides inventoriées, les bosquets à préserver, la bande de 100 m au titre de la loi littoral et les espaces boisés classés au titre de la loi Littoral.

Ainsi, cette évolution du PLUi respecte bien l'**Objectif 5.1 du PADD : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire :**

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, support de l'attractivité du territoire ;
- Intégrer les inventaires et assurer la valorisation du patrimoine naturel ;
- Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité (narses...) et des corridors écologiques, prendre en compte les zones de transition (écotones) entre les espaces urbanisés et naturels ou agricoles ;
- Maintenir l'artificialisation à l'écart des zones d'intérêt écologique (narses, cours d'eau...).

8. Evaluation des incidences de la révision allégée n° 2 sur les sites Natura 2000

8.1. Localisation des sites Natura 2000

Le territoire de Saint-Flour Communauté comprend plusieurs sites Natura 2000 désignés au titre des directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux ».

Le Plan de secteur Sud objet de la Révision allégée n°2 est concernée par les sites Natura 2000, suivants :

- Une Zone de protection spéciale (Oiseaux) :
 - Site FR 8312010 – Gorges de la Truyère, d'environ 21 600 ha.
- Une Zone spéciale de conservation (Habitats) :
 - Site FR 8301069 – Aubrac, d'environ 725 ha au total (en plusieurs sites)
- Deux autres Zones spéciales de conservation bordent le plan de secteur Sud :
 - Site FR 7300871 – Plateau central de l'Aubrac aveyronnais, de plus de 7 000 ha dans l'Aveyron.
 - Site FR 9101352 – Plateau de l'Aubrac, de plus de 25 000 ha en Lozère.

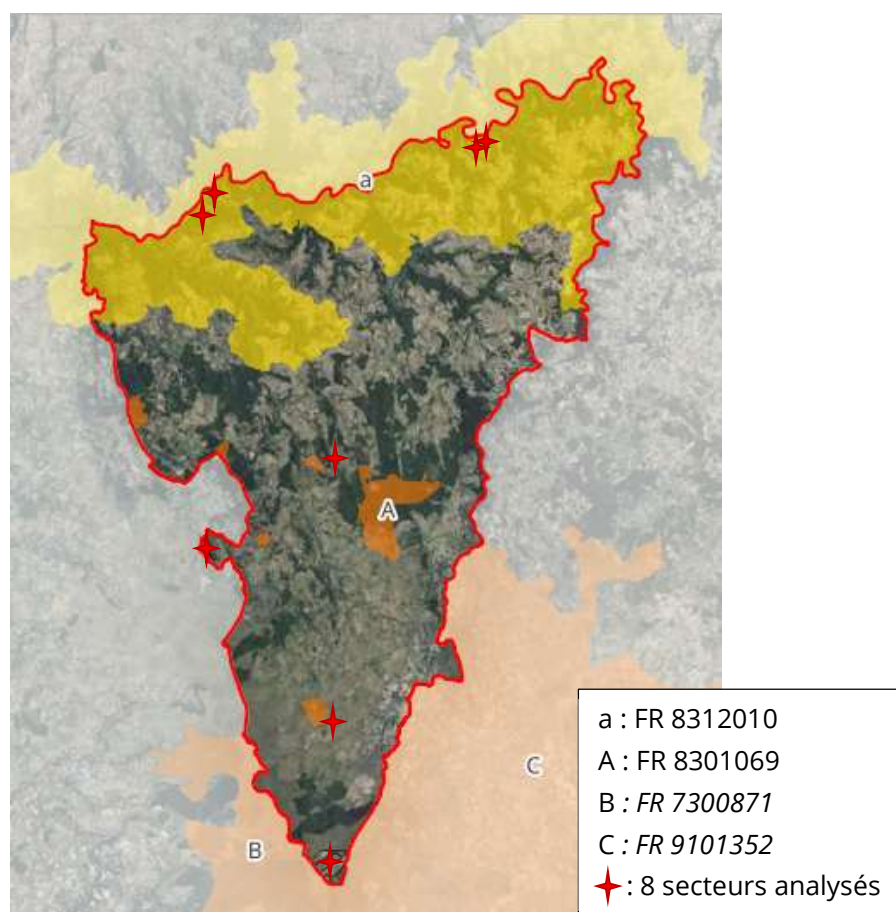


Figure 36 : Carte de localisation des sites Natura 2000 et des 8 secteurs concernés par la révision allégée n° 2

Les 8 secteurs concernés par la Révision allégée n° 2 n'interceptent aucun site Natura 2000 de la directive Habitats. Toutefois, 4 des 8 secteurs prospectés interceptent quant à eux la zone de protection spéciale des Gorges de la Truyère. Le tableau ci-après récapitule les distances des secteurs analysés aux sites Natura 2000 :

Site	ZPS Gorges de la Truyère	ZSC Aubrac	ZSC Plateau central de l'Aubrac aveyronnais	ZSC Plateau de l'Aubrac
- Espinasse – <i>Le Soul</i>	Intercepte	> 10 km	> 20 km	> 15 km
- Espinasse – <i>Mournac</i>	Intercepte	> 10 km	> 20 km	> 15 km
- Jabrun – <i>Les Angles</i>	> 4 km	≈ 460 m	> 11 km	> 6 km
- La Trinitat – <i>Montfol</i>	> 7 km	≈ 1,7 km	≈ 6,5 km	≈ 9 km
- Saint-Martial – <i>Chapuyège</i>	Intercepte	> 12 km	> 20 km	> 15 km
- Saint-Martial – <i>Longchamp</i>	Intercepte	> 12 km	> 20 km	> 15 km
- Saint-Urcize – <i>Le Berthot</i>	≈ 14 km	≈ 250 m	≈ 3 km	≈ 2,5 km
- Saint-Urcize – <i>Puy de Gudette</i>	> 18,5 km	≈ 4,8 km	<u>Limitrophe</u>	<u>Limitrophe</u>

8.2. Nature des évolutions et absence d'incidence directe

Les évolutions apportées consistent :

- à extraire des réservoirs de biodiversité des secteurs à faibles enjeux écologiques, identifiés comme tels à l'issue d'une analyse environnementale fine et de terrain,
- à intégrer aux réservoirs de biodiversité un secteur présentant des enjeux écologiques avérés, notamment en lien avec les continuités écologiques, murets en pierres sèches et les espaces paysagers sensibles.

Ces ajustements ont été définis sur la base :

- d'une expertise environnementale spécifique menée par un environnementaliste généraliste,
- d'un détournement recherchant le moindre impact écologique,
- et d'un croisement avec les usages agricoles existants, afin d'éviter toute remise en cause des activités agricoles structurantes.

Il est rappelé que la Révision allégée n°2 a pour objet exclusif l'ajustement des réservoirs de biodiversité identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme, sans modification des zonages réglementaires des zones U, AU, A ou N et sans ouverture nouvelle à l'urbanisation. Cette évolution en termes de droits nouveaux à construire, ne concerne que les constructions nécessaires à l'activité agricole.

La procédure en elle-même ne génère donc aucune artificialisation supplémentaire, n'entraîne aucune modification des usages du sol et n'autorise aucune construction nouvelle. Elle donne toutefois la possibilité de construire, sous réserve du respect des règles d'urbanisme en vigueur, de nouveaux bâtiments agricoles à proximité directe de bâtis existants. Il est d'ailleurs rappelé que l'activité agricole est à l'origine de la mosaïque de milieux générant la richesse et la diversité biologique du plan de secteur Sud et que la déprise agricole est l'une des principales menaces évoquées dans les Documents d'objectif des différents sites Natura 2000 du secteur.

8.3. Effets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

8.3.1. Zones spéciales de conservation

Aucun des 8 secteurs analysés n'intercepte un site Natura 2000 issu de la Directive Habitat, cependant 3 secteurs se trouvent à proximité :

- Saint-Urcize – *Puy de Gudette* :
 - Le secteur est limitrophe des 2 sites Natura 2000 habitats « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais » et « Plateau de l'Aubrac » des départements voisins. La modification consistant à renforcer le statut de protection de la zone (classement en tant que réservoir de biodiversité), son impact sera donc positif vis-à-vis des sites Natura 2000 voisins.
- Saint-Urcize – *Le Berthot* :
 - Ce secteur est localisé à environ 250 m au sud-est d'un des noyaux du site Natura 2000 « Aubrac » déterminé principalement pour ses milieux humides ou ses gazons à Nard raide. La parcelle proposée en réduction du réservoir de biodiversité est composée d'une prairie eutrophe (eutrophisation liée à la proximité du bâtiment d'élevage) et située en contrebas du site Natura 2000. Elle ne comprend pas d'habitats analogues à ceux du site Natura 2000 et, de par sa position en contrebas, ne peut avoir d'incidence négative sur le site (pas de possibilité de contamination par ruissellement).
- Jabrun – *Les Angles* :
 - Ce secteur est localisé à environ 460 m d'un autre noyau du site Natura 2000 Aubrac. Bien que « relativement » proche, ce secteur ne peut avoir d'impact sur les habitats et espèces du site Natura 2000 voisin car ils sont positionnés sur 2 versants opposés, séparés par un vallon.

8.3.2. Zones de protection spéciales

4 des 8 secteurs analysés (Espinasse – *Le Soul*, Espinasse – *Mournac*, Saint-Martial – *Chapuyèze*, Saint-Martial – *Longchamp*) sont inclus dans le site Natura 2000 oiseaux « Gorges de la Truyère ». Ce site Natura 2000, centré sur la rivière Truyère et ses versants abrupts, a été désigné afin de protéger une grande diversité d'oiseaux, parmi lesquels :

- Aigle botté (*Aquila pennata*) ;
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ;
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) ;
- Busard Saint-Marin (*Circus cyaneus*) ;
- Pic mar (*Dendrocopos medius*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ;
- Alouette lulu (*Lullula arborea*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Busard cendré (*Circus pyrgus*).

Ces espèces nichent dans des milieux aussi variés que les falaises, les boisements, les cultures ou encore les haies mais n'apprécient guère la présence humaine. Les modifications apportées aux réservoirs de biodiversité au niveau de ces 4 secteurs consistent en des détournages restreints autour des hameaux et fermes isolées. Les habitats naturels constitutifs des portions proposées au retrait des réservoirs présentent une forte influence humaine puisqu'il s'agit des bâtiments eux-mêmes, de terrains d'agrément (jardins...) accolés à ces bâtiments ou de prairies largement eutrophisées. Ces milieux ne sont pas favorables aux espèces ciblées par le document d'objectif du site Natura 2000 des Gorges e la Truyère.

Par ailleurs, plusieurs linéaires de haies ou de Frênes têtards ainsi que des murets de pierres sèches sont proposés à l'inscription au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme. Ces linéaires ont été identifiés en raison de leurs intérêts écologique et paysager. Dans la mesure du possible, ils ceinturent les secteurs détournés et marquent une « frontière naturelle » entre le réservoir de biodiversité et la zone extraite, permettant ainsi de protéger durablement le réservoir des activités humaines présentes dans les hameaux.

La modification du périmètre du réservoir de biodiversité dans le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère n'apportera donc pas d'incidences nouvelles sur les espèces d'intérêt communautaire qui y sont inventoriées.

8.3.3. Synthèse des effets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les ajustements proposés :

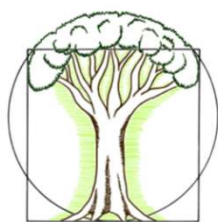
- ne portent donc pas atteinte aux habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000,
- n'altèrent pas les continuités écologiques fonctionnelles nécessaires aux espèces ayant justifié la désignation des sites,
- et ne remettent pas en cause les objectifs de conservation définis à l'échelle des sites Natura 2000 concernés.

Au contraire, l'intégration de nouveaux linéaires de haies, d'alignements de frênes têtards et de murets en pierres sèches contribue à renforcer la trame écologique, en cohérence avec les objectifs Natura 2000 et les orientations du PADD.

8.4. Appréciation globale des incidences Natura 2000

Le projet de Révision allégée n°2 du PLUi de Saint-Flour Communauté n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur les sites Natura 2000, au sens de l'article L.414-4 du Code de l'environnement.

En conséquence, la procédure ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000 spécifique, les ajustements proposés ne ciblant que des milieux sous influence humaine et contribuant à la préservation, voire au renforcement, des fonctionnalités écologiques à l'échelle du territoire.



Benjamin VIVET

Conseil en environnement et foresterie

Entreprise individuelle

1 rue de la Source du Piboul – 12340 BOZOULS

<https://sites.google.com/view/vivet-conseil>

06 78 01 21 89

benjamin.vivet@gmail.com